



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FEVRIER 2010

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
CMJ/MB

Le vendredi 26 février 2010 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19 février 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – BILAN CHARTE ENVIRONNEMENT

**Monsieur le Maire :** je demande à Madame CHARRIER, Responsable du Service Environnement à la CASA, de nous présenter le bilan de la charte pour l'Environnement.

**Madame CHARRIER :** Bonjour à tous, je vais vous dresser un bilan synthétique de cette charte.

A la suite d'une démarche qui est un engagement volontaire de la Collectivité pour mettre en place une politique environnementale, elle a été élaborée de 2004 à 2007 et signée le 21 janvier 2008 et nous disposons de cinq ans pour mettre en œuvre les 121 actions.

Ce Comité de Suivi intervenait au bout de deux ans de mise en œuvre et avait pour objectif de dresser un bilan de l'ensemble des réalisations, d'ajuster à la marge le programme d'actions et de réactiver éventuellement des actions laissées de côté et certains partenariats.

Je vais vous faire un bilan rapide de ce Comité. Sur les 121 actions à l'origine qui étaient réparties sur 21 défis, nous avons fusionné six actions pour des questions surtout d'harmonisation avec le plan d'actions du Plan local Energie Environnement et de gestion simultanée de deux actions.

Trois actions ont été abandonnées, il s'agit de l'éco pôle qui était lié à l'usine des boues de la Saré, de la réalisation d'un annuaire associatif puisque celui-ci a été réalisé par l'ARPE . Une action avait été lancée, puis abandonnée en cours de route car elle ne pouvait être poursuivie, qui était la mise en place d'emplois saisonniers dans le monde agricole.

Deux actions ont été créées, l'une séparée en deux qui était le suivi des dossiers « Natura 2000 » puisque la CASA s'est largement investie sur ce projet ; il y a donc eu deux actions distinctes, l'une pour le site Natura 2000 des Préalpes et du Loup et l'autre pour le site Natura de Biot.

Une autre action a également été séparée en deux, il s'agit de l'action Inter-Scot puisqu'il y a eu confusion dans une même action dans le cadre de la gestion des SCOT entre eux et le rapprochement entre la CASA et le Syndicat du SCOT Ouest et 8 actions ont changé de titre. Donc toutes ces modifications pour en définitive aboutir à 117 actions au lieu de 121.

Au niveau de l'avancement vous voyez qu'on a peu près lancé trois quart des actions pour les deux premières années, il nous reste encore trois ans pour lancer et terminer la totalité, dans l'ensemble le taux moyen d'avancement est de 28 % avec une répartition à peu près égale sur les actions, trois sont déjà terminées.

Au niveau financier un financement de 11 millions huit cent financements à 60 % par la CASA mais attention cette somme ne tient pas compte du budget qui a été consacré à la modernisation de l'usine du SIDOM, au budget qui est lié au plan de déplacement urbain puisque le plan de déplacements urbains est une des actions de la charte mais nous n'avons pas repris ce budget là, ni celui du réseau Envibus, pour la simple raison que ce sont des budgets énormes qui auraient complètement faussé l'échelle des grandeurs.

Je vais vous présenter quelques unes des réalisations axe, par axe, de ces deux premières années :

- **POUR L'AXE 1** qui est l'homme au cœur de l'agglomération, différentes actions ont été menées sur la communication et la sensibilisation au travers notamment le journal CASA info, nous sommes en train de préparer un site sur l'environnement et les déchets ;

Pour la sensibilisation il y a de nombreuses actions qui ont été menées notamment avec l'équipe des ambassadeurs de tri à travers les événementiels, les différentes fêtes et puis la sensibilisation auprès des scolaires sur le thème des déchets, de l'éco citoyenneté, des macro déchets, de la consommation, du développement durable, également des collégiens, on a lancé un programme l'année dernière de sensibilisation des collégiens aux gestes éco responsables donc l'année dernière on a sensibilisé 22 classes pour les collégiens et 32 sont inscrites cette année.

Un chantier d'insertion a également été mis en place en lien avec l'environnement et donc les deux premières communes qui en ont bénéficié ont été Valbonne et Vallauris mais d'autres communes sont maintenant concernées par ces travaux.

Au niveau des nuisances sonores qui sont une des compétences directes de la CASA, nous avons acheté un sonomètre qui sera très prochainement mis à disposition des communes, nous avons d'ores et déjà formé 8 agents de Police municipale à l'utilisation de ce sonomètre, prochainement également nous allons lancer la cartographie du bruit et le plan de prévention du bruit en groupement de commande avec le Pôle Azur Provence, il s'agit de répondre là à une directive européenne qui vise à réduire le nombre de personnes soumises à un prix trop important.

Au niveau de la qualité de l'air, nous avons mis en place depuis deux ans des procédures de transmission des alertes lors des pics de pollution atmosphérique, que ce soit lors de pics constatés ou de prévisions négatives de pics. Nous avons aussi un projet pilote avec ATMOPACA, à l'échelle régionale, il y a deux agglomérations : la communauté du pays d'Aix et nous qui avons fait une cartographie très fine de la qualité de l'air sur notre territoire et cela a donné lieu à la mise en place d'un outil de modélisation qui sera à la base de l'aide à la décision pour des projets d'aménagement.

Au niveau des déchets, le compostage individuel a rencontré beaucoup de succès puisque nous avons distribué plus de 4000 composteurs, plusieurs projets de création et de rénovation de déchetteries, les collectes des cartons, 350 tonnes ont été collectées en 2008, par exemple. Il y a aussi les collectes spécifiques aux cafés, hôtels, restaurants, qui sont l'huile, c'est fait sur Antibes depuis très longtemps mais cela a été étendu à Vallauris et à Valbonne, prochainement sur Biot. Pour le verre il y a un projet de collecte spécifique également avec un chantier d'insertion.

Au niveau des déchets d'activités de soins à risque infectieux, il y avait une borne de collecte sur Antibes qui a été changée et trois autres ont été implantées sur le territoire et neuf communes sont intégrées à un réseau de collecte avec les pharmacies.

Au niveau énergie, gaz à effets de serre, on a mis en place un plan local énergie environnement qui est sur 24 actions, dont 19 actions qui sont reprises directement de la charte avec par exemple des diagnostics énergie qui sont proposés aux Communes en vue de la rénovation de certains bâtiments ou la formation aux économies de flux en partenariat direct avec l'un des services de la Ville d'Antibes et également l'ouverture depuis peu de l'espace info énergie avec un conseiller info énergie qui est à disposition de la population et qui tient des permanences sur l'ensemble des communes, sur Antibes c'est le vendredi après midi à la Mairie annexe de la Croix-Rouge.

**- POUR L'AXE 2 :**

il s'agit de l'innovation au service de la mise en réseaux et de la bonne gouvernance, au niveau de tout ce qui est exemplarité CASA, il y a eu la création d'un Service Environnement depuis novembre 2009, la mise en place d'un observatoire de données urbaines sur l'ensemble des données : déplacements, économie, utilisation de l'espace, etc.

On a fait aussi pas mal d'efforts sur la dématérialisation des procédures, donc actuellement c'est largement étendu pour ce qui est des marchés et des procédures de transmission des actes statutaires. Il reste encore à faire tout ce qui concerne les procédures de mandatement, de convocation électronique, etc...

L'introduction également de critères éco responsables dans les marchés et aussi la maîtrise des consommations de nos bâtiments.

Au niveau énergie gaz à effet de serre, une étude réalisée par un apprenti est en cours sur les potentialités en énergie renouvelable du territoire. Deux bilans carbone sont en cours de réalisation à la fois territoire, patrimoine et services et il y a aussi, vous le savez, la modernisation de l'usine de traitement des déchets. Au niveau déplacements, c'est le centre de télétravail Startéo qui permet de limiter des déplacements dans le Moyen pays, également la mise en place de plans de déplacements entreprises-administrations sur plusieurs sociétés de Sophia et sur la Casa.

Au niveau économies, plusieurs actions de la charte sont portées par la Chambre de Commerce et d'Industrie, avec notamment soutien aux entreprises pour du management environnemental, pour des imprimeries vertes, pour la mise en place de maîtrise d'énergie dans l'industrie, pour des pressings respectueux de l'environnement et puis la mise en réseau, via une plateforme qui s'appelle ecobiz. Enfin le travail avec le SCOT ouest sur des problématiques communes qui vont donner lieu en décembre à la signature de dix engagements communs qui donneront lieu à la mise en place de plusieurs actions au cours de l'année.

Pour l'AXE 3 qui est au niveau des paysages et de la biodiversité et des richesses communautaires à développer, le SIAQUEBA continue ses nombreux travaux sur la Brague avec le suivi de la qualité des eaux, le suivi des ASEC, la restauration des ripisylves, la restauration des berges, la lutte contre les espèces invasives, la création d'un site WEB également pour faire connaître son action.

Au niveau Natura 2000, je vous en parlais précédemment, nous sommes animateurs du site « Préalpes et Loup » depuis décembre 2007, nous avons notamment , en plus de l'animation à proprement parler, cette année , fait aménager deux parkings pour l'accueil des visiteurs, un prochainement sur Gourdon et nous nous sommes engagés également sur le site du DOM de Biot qui est un site Natura 2000, beaucoup plus petit , il est de 700 ha, et là nous réalisons le document d'objectifs du site.

Pour ce qui est de la forêt privée, une étude a été réalisée par le Centre régional de la Propriété forestière sur l'ensemble des forêts privées du territoire pour envisager une meilleure gestion de ces espaces, limiter le risque incendie et favoriser la filière bois-énergie. Différents projets et zones exploitables ont été mis en évidence et là il y a maintenant beaucoup de travail de sensibilisation des propriétaires, il y a également un travail plus poussé sur la mobilisation du bois énergie potentiel, là c'est un travail que nous menons avec la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence puisque nous réalisons, conjointement avec eux, un plan d'approvisionnement territorial.

Nous participons également à l'élaboration du PNR dont la charte devrait aboutir à la fin de l'année 2010.

La Maison des Arts et Traditions de la Violette à Tourettes-sur-Loup, devrait ouvrir prochainement et comprend notamment une grande serre de culture de 600 m2 et tout un espace dédié à la Muséographie. Au niveau agriculture, une acquisition principale a été réalisée à Châteauneuf et pour plus de 7 ha dont 4,4 ha ont permis d'installer un agriculteur qui a replanté de l'olivier.

Pour le dernier AXE qui s'intitule : « des villes et des villages agréables à vivre et économes en ressources impliquées dans la lutte contre les gaz à effet de serres ».

Au niveau des espaces verts votre ville s'est impliquée dans la gestion durable de ces espaces, je n'y reviendrai pas, la Chambre des Métiers, quant à elle, réalise des formations pour les professionnels sur différentes thématiques, par exemple les espèces adaptées au climat méditerranéen, la limitation d'emploi de phytosanitaires, ou la formation au débroussaillage sélectif.

Pour la qualité environnementale du bâti, il y a eu plusieurs séances de sensibilisation des élus sur les éco constructions et les éco quartiers avec un voyage à Fribourg, différents sites visités dans le reste de la PACA.

Egalement, l'exigence dans les logements sociaux produits, les prochains programmes qui vont sortir, d'atteindre les normes BBC ENERGIE, là c'est plusieurs projets sur votre Commune, pour un total actuellement de plus de 450 logements.

La sensibilisation également des bailleurs pour les réhabilitations, c'est une action menée avec l'Association régionale l'AROHLM.

Au niveau des déplacements il y a la mise en place du plan de déplacements urbains et évidemment la promotion des véhicules non polluants et des vélos.

Pour le patrimoine, l'étude a été terminée, et un site internet de valorisation de cette étude a été mis en place, la Chambre des Métiers, quant à elle, mène des actions de formation aux techniques anciennes, notamment aux techniques à la chaux.

Enfin nous avons un projet avec l'ALPO, de sortir un dépliant et de réaliser des expositions sur la protection des oiseaux dans le milieu bâti et la conciliation des rénovations avec la place pour les oiseaux.

J'en ai terminé, je tiens à votre disposition, pour ceux qui le souhaiteraient, un bilan plus complet, qui a été distribué lors du Comité de Suivi de la Charte. J'en ai quelques exemplaires.

**Monsieur le Maire** : on peut le trouver sur le site internet de la CASA ?

**Madame CHARRIER** : bientôt, si certains le souhaitent en papier, je peux fournir le document maintenant.

**Monsieur le Maire** : il sera sur le CD du prochain Conseil également.  
Madame MURATORE souhaite un exemplaire.

Merci de votre attention, la charte continue de se mettre en place, bien sûr cela ressemble un peu à un catalogue à la Prévert mais je crois que vous avez vu l'importance de chaque mesure, qui pourrait faire l'objet d'un développement et d'une valorisation en communication.

Pour la culture de la violette qui est, je le rappelle, le symbole de l'amour discret, c'est samedi prochain que sera inaugurée la bastide de la Violette, à Tourrettes, qui vous le savez, fait aussi une fête autour de la culture de cette fleur et l'axe que nous allons maintenant bien développer c'est l'agro pastoralisme qui mérite dans le territoire qui est le nôtre d'avoir un développement plus important que ce qu'il a aujourd'hui.

Pas de questions ?

Nous passons maintenant à l'appel nominal

**APPEL NOMINAL** par Monsieur GONZALEZ

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Alain BIGNONNEAU,  
Mme Anne-Marie BOUSQUET à M. André-Luc SEITHER,  
M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER,  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Suzanne TROTOBAS,  
Mme Marina LONVIS à M. Yves DAHAN,  
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD,  
Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET,

Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO,  
Mme Agnès GAILLOT à M. Francis PERUGINI,  
M. Matthieu GILLI à M. Jonathan GENSBURGER

Absents :

*Présents : 39 / procurations : 10 / absent : 0*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. GENSBURGER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **MONSIEUR LEONETTI**

### **00-1- CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2009**

**Monsieur le Maire :** pas de remarque particulière ?

Qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

### **002 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – COMPTE RENDU**

**Monsieur le Maire :** J'ai une demande d'intervention de la Gauche et l'Ecologie et du PS les Verts.

**Monsieur PIEL :** Deux marchés qui sont dans la liste, le marché n° 2 20 qui est d'un montant de 6325 € pour l'entretien des cloches et des horloges de la Commune, je comprends pour les horloges de la Commune mais pour les cloches est-ce que vous pouvez m'expliquer ?

*Rires dans la salle*

**Monsieur le Maire :** c'est facile,

**Monsieur PIEL :** non

**Monsieur le Maire :** non je disais à mes colistiers qu'il est facile d'ironiser sur l'entretien des cloches.

**Monsieur PIEL :** je suis franchement interloqué sur les cloches de la Commune, je voudrais savoir lesquelles on peut entretenir ? Le marché n° 239 porte sur la fourniture de gaz naturel et là l'écart entre le mini et le maxi est quand même de 4000 € à 89.000 €

Je trouve que l'écart est vraiment important.

C'est un marché sur la fourniture de gaz naturel et un écart de 4000 à 89.000, je trouve que même si l'on a prévu une augmentation du gaz, à ce tarif là, cela fait beaucoup.

**Monsieur le Maire :** les cloches sont dans les clochers, les clochers font partie des églises depuis la loi de 1905, les églises font partie du patrimoine des communes et la Commune a donc le devoir d'entretenir son patrimoine culturel même s'il a une vocation culturelle.

Pour le second marché, il s'agit des véhicules GNV et comme on ne sait pas exactement quelle va être la progression de nos véhicules dans la période où on aura la centrale à Valbonne et puis probablement une autre sur la distribution du gaz pour les véhicules qui fonctionneront au gaz, on a pris une marge importante mais qui n'est pas non plus une marge qui permet le déséquilibre de la Commune.

Ce sera largement plus de 4000 € je l'espère puisque c'est une volonté de la Commune, de fonctionner en véhicule propre, c'est du gaz naturel pour les véhicules de la ville.

**Monsieur AUBRY** : plusieurs points sur l'occupation du domaine public.

Sur la première décision et sur la onzième du compte rendu :

Nous remarquons que le prix d'occupation du domaine public pour des activités privées, commerciales, est relativement faible et nous aimerions bien qu'à l'avenir on fasse une délibération sur l'ensemble de ces questions d'occupation du domaine public quelles qu'elles soient afin de mener une réflexion et arriver à une cohérence sur la valorisation de notre domaine public pour ce qui est des activités privées commerciales.

Sinon sur ces deux points, nous remarquons que sur la première décision on nous indique précisément où ont lieu les prises de vues : différents points du Cap d'Antibes que je ne vais pas vous citer et on se rend bien compte où sont prises les vues alors que sur la onzième rien n'est indiqué.

C'est un point de forme et d'absence de cohérence dans la présentation de ces délégations.

Pour ce qui est des travaux sur appel d'offres, ils ne passent pas en Commission d'Appel d'offres et on remarque qu'il y a des marchés assez importants, le plus important va jusqu'à 1.800.000 €, ce qui n'est pas une somme négligeable ! Evidemment, la loi l'autorise, je pense que vous allez nous le dire, mais on aimerait bien autant que faire se peut, que le maximum de marchés puisse passer en Commission Appel d'offres surtout quand les sommes sont à ce point importantes.

Enfin sur l'un des marchés, le n° 213 porte sur les prestations des missions de livraison des titres de transports aériens, cela veut dire que par exemple si vous partez à Paris en train, vous avancez la somme qui vous est remboursée assez longtemps après alors que si vous passez par l'Agence, en ce qui concerne les transports aériens, vous ne faites pas l'avance. On aimerait bien qu'au moins le transport, qu'il soit aérien ou ferroviaire, ait les mêmes conditions, par exemple qu'on puisse acheter un billet SNCF sans avoir à avancer la somme ou alors si on l'avance, que ce soit pour les deux types de transports ! Il y a donc iniquité entre l'aérien et le ferroviaire et je vous rappelle que d'un point de vue écologique le ferroviaire est un peu meilleur que l'aérien.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : on réactualise régulièrement les tarifs d'utilisation du domaine public, je suis ouvert à toute proposition, mais je prends par exemple : « *occupation temporaire du domaine public par la société VIP SUD Productions – prises de photos-occupation du lieu – esplanade herbeuse crique et rochers, batterie du grailon, plage de la Garoupe et Sentier des Contrebandiers- Montant de la redevance 783 €* »

Les utilisateurs posent leur pied sur le domaine public et ont l'honnêteté de dire qu'ils prennent des photos, il est vrai qu'ils s'en servent commercialement, reconnaissons tout de même que ces 783 € n'ont pas coûté très cher à la Commune. En effet, si ces gens là s'étaient mis au même endroit pour faire du tourisme et avaient vendu leurs photos ultérieurement à une agence nous n'en aurions perçu aucun bénéfice, aussi, attention à ne pas mettre des tarifs prohibitifs ,

On ne peut pas interdire les appareils à photos et en même temps je ne le souhaite pas car c'est aussi une forme de promotion de la Commune. Cela fait plusieurs fois qu'on révisé ces tarifs, toujours à la hausse, quelquefois de manière très significative, mais je fais appel à votre vigilance sur le fait qu'il me paraît difficile de facturer beaucoup plus que 783 € la journée pour une après midi de photographies sur des espaces naturels, la mer méditerranée à partir du Cap.

Pour le deuxième point, vous évoquez le mode de transport en train et en avion, vous avez raison, le transport en train est un transport qui est plus écologique que le transport en avion, surtout lorsqu'il y a une grève des aiguilleurs du ciel qui font que l'avion tourne à vide en attendant de démarrer, pendant 2h 30 au sol ! Mais pour autant, je ferme la parenthèse, le taux de remboursement est identique et à chaque fois que l'on peut se déplacer en train, on le fait, et lorsque ce n'est pas possible on se déplace en avion quand c'est nécessaire.

Sur le déplacement en avion, il ne vous a pas échappé qu'il coûte plus cher que le déplacement en train et qu'on procède au remboursement, effectivement en anticipation, afin que ce coût ne pèse pas sur les agents, alors qu'on rembourse le transport en train, un mois après le déplacement. Non pas pour privilégier un mode de transport par rapport à un autre parce que les sommes sont différentes.

Nous sommes excessivement vigilants sur ce type de dépenses à la Ville d'Antibes pour faire en sorte que si l'on peut se déplacer en train, on ne se déplace pas en avion.

Vous avez constaté aussi que les sommes des déplacements des agents, pour les colloques, les formations, sont extrêmement minimales pour une ville de notre importance et que là aussi, il y a une attention à la dépense publique qui est particulièrement vigilante.

Ces explications étant données, il n'y a pas de vote, je vous demande de prendre acte de ce compte rendu.

### **00-3 – GESTION DE LA COMMUNE – CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES - DEBAT**

**Monsieur le Maire :** comme vous le savez, la loi prévoit que dans la séance qui suit la remise du rapport définitif de la Chambre régionale des Comptes, il y ait une présentation en Conseil municipal et un débat qui s'ensuit, c'est donc la raison pour laquelle vous avez pu bénéficier de ce rapport et de sa synthèse.

Avec votre autorisation et pour que tout le monde, même ceux qui ont lu je suis sûr, le rapport dans son exhaustivité, puisse entendre la synthèse, elle dit :

*« La situation financière de la Commune d'Antibes demeure globalement satisfaisante, même si l'accroissement plus rapide des dépenses que des recettes conduit à une diminution de son épargne, sur la période la plus récente.*

*La Commune dispose toutefois d'une réelle marge de manœuvre, notamment fiscale, avec un coefficient de mobilisation de son potentiel fiscal, inférieur de 15 % à la moyenne nationale, le risque potentiel induit par la renégociation des emprunts, initié en début de période, pour profiter de taux attractifs a conduit la Commune à mettre en place un suivi attentif des trois emprunts dits « structurés » .*

*Si la gestion des ressources humaines, s'est traduite par une amélioration du taux d'encadrement, le taux d'absentéisme est supérieur à celui de la moyenne nationale, vous avez vu qu'il avoisine les 10 pour la Ville d'Antibes et qu'il est à 7,8 ou 7,9 pour l'ensemble de la moyenne nationale.*

*Dans le cadre de l'enquête , Cour des Comptes , Chambré régionale des Comptes, relative à la sécurité publique, la Chambre a examiné le service de la Police municipale, elle a constaté que la Commune fait un effort significatif pour assurer la sécurité des personnes et des biens en se dotant de matériel adapté à ses besoins et en développant la vidéo protection avec des résultats satisfaisants.*

*Quelques anomalies dans le décompte des heures supplémentaires travaillées par les agents ont cependant été relevées.*

*A la suite de nombreux et longs contentieux, et de plusieurs années de procédure, la Commune a remis en ordre, la gestion de son domaine public balnéaire, en accordant à des établissements publics de plage et de restauration, des délégations de service public.*

*Si les retombées financières directes sont faibles et les frais de gestion élevés, les retombées indirectes en terme d'image et d'attractivité pour la Commune sont importantes.*

*Dans l'ensemble les procédures ont été respectées, par la Commune, toutefois la durée des délégations de service public, paraît excessive, et la concurrence peu effective puisque la quasi totalité des attributaires sont les précédents exploitants. La Commune devra par ailleurs exercer pleinement les prérogatives de contrôle que lui confèrent les contrats de concession, notamment pour la vérification des chiffres d'affaires déclarés par les délégataires sur lesquels est assise la partie variable des redevances et des investissements que ces établissements ont l'obligation de réaliser sur la durée des concessions ».*

Comme vous le savez, chaque fois que la Chambre vient sur une ville, elle procède d'abord à une inspection qui dure plusieurs mois et quand elle a terminé, elle cible les éléments qu'elle souhaite et remet un rapport provisoire, la Ville y répond, elle émet ensuite un rapport définitif et lorsqu'il l'est, à ce moment là la Ville le présente en Conseil municipal, comme nous le faisons, aujourd'hui.

J'ai intervention de Madame Vercnocke pour l'Union pour Antibes Juan les Pins.

**Madame VERCNOCKE** : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, il est certain que dans un tel débat, on ne discute pas directement du choix politique, comme le jour du débat budgétaire, mais il n'en reste pas moins que l'on a là un reflet dans le choix des modes de gestion qui, eux, peuvent prêter à discussion, éventuellement.

Il est probable enfin je l'espère, que nous avons tous, Majorité et Opposition, les mêmes objectifs, c'est éviter à notre Commune des dépenses inutiles et excessives d'une part, et optimiser ses ressources, d'autre part.

Donc l'intérêt de ce type de document, c'est de nous aider, aussi bien les uns que les autres, à y voir plus clair, pour juger de l'efficacité, des méthodes de gestion employées.

Dans la synthèse des observations présentées, il est vrai que la modération formelle du propos pourrait ne pas toujours alerter suffisamment un lecteur un peu superficiel sur des problèmes qui sont évoqués de manière beaucoup plus directe dans le discours du rapport.

Les généralités sont toujours les mêmes, telles qu'on les voit en débat budgétaire, la progression des charges de fonctionnement sur la période, l'accroissement de l'encours de la dette. Ce sont des thèmes que l'opposition évoque très souvent et comme d'habitude on nous accuse de critique systématique mais on retombe toujours sur les mêmes chiffres qui sont un peu têtus, puisque les données 2008 nous donnent cet encours pour 2004 € par habitant, avec, je cite, une diminution sensible de l'excédent brut de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement qui ne couvre plus le remboursement du capital de la dette, c'est négatif d'à peu près un million d'euros.

Ce que je voulais simplement préciser, j'espère que vous nous le permettez, très clairement on va le dire une fois de plus, on n'a rien contre le fait d'avoir des dettes, cela n'a rien de dramatique en soi, mais ce que nous voudrions c'est quand même avoir le droit de dire qu'on n'est pas d'accord forcément sur le nombre, sur la nature, et sur la qualité des investissements qui justifient cette dette.

D'autant que si les derniers investissements cités, qui font partie de la période de référence, sont des investissements que nous avons approuvés bien entendu, le gros de la dette, lui, plus ancien, est beaucoup plus difficilement traçable.

Il nous paraît donc inutile, à ce stade, de recommander à la Commune la plus grande vigilance, comme le fait d'ailleurs aussi, la Cour qui le constate, sur trois emprunts qui représentent quand même un total de 39 millions d'euros, dont les taux peuvent tout simplement doubler.

Le rapport indique que la Commune s'en charge, nous espérons donc avec elle, qu'une négociation sera un jour possible.

Il y a plusieurs volets dans ce rapport, il s'agit d'un choix de la Chambre elle-même, il y a les ressources humaines, alors si dans l'ensemble nous approuvons l'approche qualitative, c'est-à-dire telle qu'elle est présentée, elle ne nous paraît pas du tout être mauvaise, loin de là, puisqu'il y a un rééquilibrage positif en faveur de l'encadrement, nous constatons malheureusement qu'il n'y a toujours pas de véritable gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences. Cela paraît quand même à notre époque quelque chose de nécessaire.

Il n'y a aucun audit spécifique sur l'absentéisme qui paraît relativement urgent puisqu'il est largement supérieur on peut dire, malgré notre climat, à la moyenne nationale, vous avez cité le chiffre tout à l'heure, 10 % contre 7,8 % ou 9 %, avec si on regarde bien, une explosion des autorisations d'absence, multipliées par trois en six ans, portant la moyenne des jours d'absence à 36 jours, 4 par an et par agent, contre 28,9 en 2001.

Il s'agit de plus d'une moyenne alors qu'il est avéré et nous sommes bien placés pour le savoir que bon nombre d'agents sont très peu absents.

Il y a donc de quoi se poser de très nombreuses questions que nous ne formulons pas parce que ce serait très long mais nous espérons que vous répondrez à une partie d'entre elles qui paraissent évidentes.

Quant à l'étude de la sécurité publique, elle appelle les mêmes remarques, cela nous paraît tout à fait intéressant, ce qui a été exposé, mais la gestion des moyens humains paraît elle beaucoup plus étonnante, donc bien sûr, on nous signale une inflation du nombre d'heures supplémentaires, + 45 %, en trois ans et surtout une gestion du chiffre qui est plutôt floue sur ce volume d'heures supplémentaires : « avec des erreurs d'extraction, un pointage manuel incertain, de véritables incohérences dans le décompte », la page 20 résume assez bien tout cela.

Le dimanche est travaillé sans délibération du Conseil municipal ou sans note de service qui serait valable pour ces circonstances là et surtout on dépasse dans beaucoup de cas la durée légale du travail, heures supplémentaires comprises avec des contournements qui n'ont pas l'air du tout satisfaisants pour la Chambre puisqu'elle les réfute.

Alors c'est vrai qu'on se demande comment un agent qui pointe à plus de 70 h par semaine peut exercer ses fonctions dans de bonnes conditions. Cela paraît difficile. Si pour certains d'ailleurs, l'ensemble du personnel municipal dans sa totalité peut paraître pléthorique, on retire l'impression que dans le cas de la Police municipale on a plutôt un sous effectif d'autant qu'en comptant les absences, dixit le rapport, il manque en permanence sur le terrain 14 agents en tenue sur 81. C'est probablement là-dessus qu'on va avoir un certain nombre d'explications.

La gestion du domaine public balnéaire appelle elle aussi des remarques, la Cour refuse en effet les arguments de la Commune pour justifier la durée des concessions des plages naturelles, c'est effectivement quelque chose qui se discute, mais surtout elle dénonce le manque à gagner pour la ville que permet un cahier des charges où la part variable de la redevance repose la première année sur une déclaration prévisionnelle de l'exploitant et non sur les résultats réels déclarés par la suite au fisc.

Donc en conclusion, si deux activités seulement ont été examinées en détail par la Cour qui a trouvé de nombreuses approximations qui sont toutes sources de dépenses ou de manque à gagner pour la Commune, en refermant le rapport, on se demande ce qu'il en aurait été d'autres services ou d'autres activités.

Aussi à un moment où la Municipalité demande aux antibois un effort fiscal important et pour certains même, carrément des sacrifices, est ce qu'il ne serait pas logique qu'elle s'impose à elle-même une certaine rigueur dans la gestion.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : merci Madame, la parole est à Monsieur PIEL.

**Monsieur PIEL** : effectivement dans ce rapport qui examine essentiellement quatre points dont la question des finances de la Ville, on constate que, contrairement à ce que vous aviez déclaré il y a un peu plus d'un an, ici en Conseil municipal, il y a bien, des emprunts à risque, y compris à risque fort dixit la chambre. Trois emprunts donc qu'a évoqués Madame Vercnocke : 16,6 millions, 6,9 millions, 16,2 millions. Ces emprunts risquent tout simplement de voir leur remboursement être doublé.

On avait évoqué en Conseil municipal cette question, y compris en pointant en particulier l'emprunt DEXIA et vous nous aviez assuré qu'il n'y avait pas de problème, on constate que la Chambre a, il y a quelques mois, pointé la même chose que nous.

Ce que je constate aussi, c'est que le taux d'endettement de la Commune a bondi de 17 ans en 2017 à 32 ans en 2008.

Je pense que la bonne gestion financière prend quand même un certain coût, alors bien sûr ces remarques ont été actées avant le matraquage fiscal de l'année dernière.

Il est dommage que...

**Monsieur le Maire** : non les conclusions sont après les augmentations fiscales.

**Monsieur PIEL** : non, les premières remarques de la Chambre, je vais vous poser une question d'ailleurs.

**Monsieur le Maire :** non entre temps vous savez très bien qu'il y a un échange et le rapport définitif que vous avez sous les yeux c'est un rapport qui survient après l'augmentation fiscale de 2009.

**Monsieur PIEL :** tout à fait, par contre les premières remarques de la Chambre, c'était avant...

**Monsieur le Maire :** oui mais comme cela se réactualise

**Monsieur PIEL :** par contre l'augmentation des impôts a eu lieu une fois entre les premières remarques de la Chambre..

**Monsieur le Maire :** non

**Monsieur PIEL :** je souhaite que nous puissions prendre connaissance des échanges de courrier qui ont eu lieu tout au long de la procédure, y compris vos différentes réponses, et je pense que cela est possible avant la fin de ce Conseil municipal.

Sur l'absentéisme : je trouve un peu bizarre qu'autant on pointe l'absentéisme du personnel de façon juste, en tout cas avec un pourcentage net de 10 %, pour lequel la Chambre préconise de le comparer avec les 7,9 % de la moyenne nationale, cette moyenne nationale étant estimée. Alors j'ai essayé d'aller sur les sites où on estimait la moyenne nationale de l'absentéisme des personnels territoriaux mais je n'ai pas trouvé. J'ai questionné la Chambre mais évidemment le débat n'ayant pas encore eu lieu, je n'ai pas eu de réponse, j'espère tout de même que sur cette estimation de 7,9 %, vous avez dans vos réponses posé la question de savoir comment la Chambre déterminait la moyenne nationale de l'absentéisme des personnels de la Fonction publique territoriale ? On ne peut pas estimer cela, soit c'est un pourcentage, soit c'est un autre, mais une estimation me paraît un peu aberrante.

Sur la Police municipale qui est un sujet imposé d'ailleurs à la Chambre, par la Chambre, puisque qu'il y a une étude nationale sur l'ensemble des polices municipales et qu'on aura là, je l'espère assez rapidement, un résultat national avec des comparaisons entre les différentes communes qui ont des polices municipales. Evidemment la Chambre note et heureusement d'ailleurs, les transferts de charges et de compétences beaucoup plus importants de la Police nationale vers la Police municipale et ce n'est pas terminé malheureusement.

Il est étonnant là aussi, puisque l'on évoque la Police nationale, que la Chambre ne soit pas capable de nous dire combien il y a de policiers nationaux à Antibes et Vallauris, ils seraient, je cite, 120. Je pensais que les personnes qui travaillaient au niveau de la Chambre régionale pouvaient nous donner un chiffre exact, on ne sait toujours pas mais on peut poser la question ici, et je pense qu'on ne le saura pas, du nombre exact de policiers nationaux qui sont basés à Antibes et Vallauris.

Par contre, pour les policiers municipaux, comme l'a dit Mme Vercnocke, effectivement, il y a un manque par rapport au tableau des effectifs et il en manque plus en 2008, qu'en 2005. Mais de toute façon en 2008 et en 2005, tous les postes de policiers municipaux qui sont ouverts n'ont jamais été occupés.

Cela nous l'avions souligné au moment du vote du budget, comme d'ailleurs nous avons souligné, les 83 emplois qui sont dans le tableau des effectifs de la Ville et qui ne sont pas affectés, nous ne parlons pas nous d'effectif pléthorique quand on voit ces absences et en particulier dans la Police municipale.

A partir de là, évidemment, dénoncer les heures supplémentaires, encore que je croyais qu'on était sous le règne de « travailler plus pour gagner plus » mais apparemment la Chambre n'a pas compris cette fameuse envolée lyrique de la campagne présidentielle, malheureusement il y a beaucoup de gens qui le comprennent de moins en moins, avec le chômage et la crise sociale.

**Monsieur le Maire :** revenez sur Antibes parce que sinon je vais moi aussi étendre mon propos et cela va nous amener dans des débats qui n'ont pas lieu d'être ici.

**Monsieur PIEL :** je reviens, mais écoutez je trouve moi que les heures supplémentaires qu'on demande aux policiers municipaux sont liées, d'une part au fait qu'il n'y a pas assez d'effectif par rapport aux postes ouverts et d'autre part, effectivement les heures supplémentaires le dimanche ou les jours fériés doivent être beaucoup mieux payées que des heures de fin de journée etc.

Je pense que la façon dont la Chambre a relevé les incohérences sur ces heures supplémentaires, ne trouve pas d'explications dans la gestion de ce service mais dans la politique générale, je le répète, parce qu'on aurait pu prendre n'importe quel service aujourd'hui, on voit bien que les gens sont obligés de faire des heures supplémentaires pour arriver à avoir un niveau de vie passable.

Par contre, vous avez failli, parce que comme le note la Chambre, vous n'avez jamais présenté en Conseil municipal les délibérations qui concernent les cycles et les conditions de travail, enfin tout ce qu'elle a noté, aussi je pense qu'on va avoir très rapidement des rapports qui concernent ces questions.

Enfin pour terminer je dirais, qu'aujourd'hui, par rapport à la Police municipale, avec ce qui est noté, avec ce que l'on pourrait à prime abord, pointer au niveau des heures supplémentaires qui sont montrées du doigt, etc. je le répète, cela trouve sa justification dans la gestion du personnel et dans le fait qu'aujourd'hui un fonctionnaire territorial ne peut plus avec les salaires qu'il touche vivre dignement.

Voilà ce que je voulais dire parce que sinon évidemment on peut toujours trouver des petites incohérences dans ce qui se fait d'ici et de là.

**Madame MURATORE** : aujourd'hui nous avons connaissance du rapport de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de la Commune. Cet examen de la gestion d'une Commune par une instance indépendante est pour nous une très bonne chose et un élément de démocratie.

Toutefois la réforme en cours de cette instance, ou en projet, nous fait craindre que cet examen ne soit plus réalisé du fait de cette réforme les chambres s'éloignent d'une mission jusque là centrale : le contrôle des collectivités locales et des établissements publics.

Si les Cours régionales des Comptes ne réalisent plus ce contrôle, le privé s'en chargera, sans les garanties qu'apporte un organisme public indépendant, aussi nous vous demandons, en tant que député, de vous opposer à ce projet de réforme.

En ce qui concerne, le rapport de la Commune d'Antibes, plusieurs remarques : nous ne disposons pas de votre réponse, telle que prévue dans le délai d'un mois, d'ailleurs nous lisons que vous n'avez pas répondu, nous trouvons cela dommage car cela aurait pu nous apporter des compléments d'information et des éclaircissements sur certaines de nos questions qui, du coup, n'auraient plus de raison d'être, je pense.

Premier point : la situation financière de la Commune – La Cour constate, comme d'ailleurs déjà en 2003, l'accroissement plus rapide des dépenses que des recettes et elle n'envisage qu'une marge de manœuvre fiscale que nous comprenons comme une suggestion d'augmenter les impôts locaux.

Toutefois nous ne connaissons pas le coût pour la Commune des niches fiscales, du bouclier fiscal, de l'exonération des heures supplémentaires et de l'abattement de 10 % pour personnes handicapées sans tenir compte des revenus, ce qui pourrait sans doute aider à la situation financière de la Commune.

Nous remarquons comme la Chambre que la renégociation de certains emprunts qui a permis d'alléger la charge de remboursement allonge de manière importante le nombre d'annuités.

En ce qui concerne les ressources humaines, l'accent est mis sur l'importance du taux d'absentéisme mais les informations dont nous disposons ne nous permettent pas de voir s'il s'agit d'un problème de santé publique ou de société ou d'un problème spécifique à la Ville d'Antibes.

Je ne reprends pas les points 7 et 9 de mes collègues,

Quand nous regardons de façon plus précise, nous constatons que les maladies professionnelles ont beaucoup augmenté parce que les conditions de travail des agents les mettent devant un risque plus important à moins que les maladies soient mieux reconnues ? Ce qui serait plutôt positif. Les longues maladies ont aussi beaucoup augmenté, une information par type de maladie serait nécessaire pour voir, ce que je disais en début d'intervention, s'il agit d'un problème de santé publique, d'un développement d'un certain type de maladies longues, ou d'un problème spécifique à la Ville d'Antibes.

Sur la Police municipale, je dirais que la Cour constate un manque certain de rigueur et sans doute d'organisation du travail mais liée au manque de personnel puisque nous avons vu qu'il y avait un problème d'effectif.

Il n'est quand même pas normal de constater un nombre d'heures de travail supérieur à la durée maximale légale et quand aux heures supplémentaires payées aux agents qui sont manifestement inflationnistes depuis 2004, vous ne pouviez pas ne pas en avoir été informés. Quelles mesures ont été prises pour revenir à plus de normalité et sans doute compléter les effectifs.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement de ce service pose aussi questions et mériterait d'être détaillée et expliquée.

La Cour annonce un bilan d'activités de 2004 à 2007, à l'attention des élus, qui ne nous a pas été présenté en Conseil municipal et nous pourrions aussi disposer des tableaux statistiques au moyen d'imprimé CERFA 4001 qui n'est pas actuellement renseigné par la Ville, ce qui serait intéressant, pour avoir là de véritables comparaisons.

Sur les plages le rapport pose bien le problème que nous avons soulevé, de la différence entre le chiffre d'affaires déclaré par les délégataires à la Commune pour calculer le montant de la redevance et le chiffre d'affaires déclaré par ailleurs sur les imprimés CERFA. La Cour le dit et nous l'avions dit lors de la présentation des rapports des plages.

Elle pointe le mode de calcul et la part variable de cette redevance qui n'est pas réajustée, le revenu pour la Commune pourrait être plus intéressant. Elle pointe aussi la question de la durée des DSP qui est une durée dérogatoire pour les plages devant correspondre à la durée d'amortissement des investissements alors qu'ils ne correspondent pas à cette durée de DSP puisque la majorité de délégataires ont repris des plages qu'ils avaient auparavant et des investissements déjà réalisés.

En conclusion nous pouvons être d'accord avec la Cour quand elle dit que sur les plages il y a quand même une amorce de remise en ordre, ce sont ses mots, par contre en ce qui concerne la Police municipale il me semble que là il y a matière à revoir un certain nombre de choses. Merci.

**Monsieur le Maire :** tout d'abord je remercie, en dehors de quelques petites digressions que je ne considère pas comme des dérapages, les propos modérés de l'opposition et cela ne m'étonne pas, puisque contrairement à ce que vous dites Mme Vercnocke, ce n'est pas l'analyse superficielle que j'ai donnée mais c'est la synthèse.

Il y a l'analyse et la synthèse : pour la synthèse, si vous me permettez d'en rappeler les termes : « *la situation financière de la Commune d'Antibes demeure globalement satisfaisante, la Commune dispose d'une réelle marge de manœuvre, notamment fiscale* » et je rappelle également à Monsieur PIEL que cette conclusion arrive après l'augmentation de la fiscalité en 2009 et qu'elle constate après celle-ci, une moyenne inférieure à 15 % de la moyenne nationale.

Ce sont les faits qui sont écrits, je lis aussi : « *qu'effectivement la Commune a mis en place un suivi attentif des trois emprunts structurés* » Monsieur André-Luc SEITHER vous donnera toutes les explications qui montrent que la vie est ainsi faite, c'est plutôt bénéficiaire à la Ville d'avoir pris ces emprunts structurés.

Dans le cadre de l'enquête sur les polices municipales, je rappelle que la vidéo protection est considérée comme un moyen utile et que les résultats sur la sécurité publique sont satisfaisants.

La Cour pointe en effet une anomalie dans le décompte des heures supplémentaires d'un agent qui a travaillé en été avec une augmentation du temps de travail.

Je rappelle que la négociation avec la Police municipale, compte tenu du double agrément du policier municipal, de la part du Procureur de la République et du Préfet et qui ne peut donc pas être remplacé au pied levé, fait que ce sont forcément des gens qui doivent occuper le terrain dans des périodes parfois nocturnes et parfois fériées. On ne peut pas dire aux personnes qu'on assure leur sécurité uniquement dans les périodes des jours ouvrés.

Dans ce cadre là, une négociation a eu lieu avec la Police municipale et avec le Syndicat dominant à la Police municipale qui est la CGT et nous avons donc acté que sur la base du volontariat, un certain nombre d'heures supplémentaires étaient effectuées pendant ces périodes qui assuraient la continuité du service public.

Je rappelle et ce n'est pas un reproche puisque j'ai moi-même validé ces situations, que c'est justement le responsable de la CGT qui est pointé par la Chambre régionale des Comptes et qu'il ne pouvait donc pas ignorer la situation dans laquelle il avait négocié avec la Ville d'Antibes, dans l'intérêt justement de l'ensemble du personnel de la Police municipale.

Enfin, à la suite des longs contentieux de plusieurs années de procédure, la Commune a remis en ordre la gestion de son domaine public balnéaire, j'ajouterais qu'elle l'a remis en ordre sur le plan national ; dans les facultés de droit lorsqu'on explique comment se gèrent les plages publiques et le domaine public maritime, la référence c'est la plage « Chez Joseph » qui est la première plage du contentieux. Je me permets également de rappeler que c'est la Ville d'Antibes qui a décidé de mettre en place une délégation de service public, et d'ailleurs qu'elle l'a fait, à l'époque, contre l'avis du Préfet et contre l'avis des juristes. Elle n'a pas eu totalement tort puisque finalement aujourd'hui c'est devenu la règle sur le plan national et que c'est une décision de Conseil d'Etat et qu'en conséquence c'est la règle de la Ville d'Antibes qui s'applique désormais sur le territoire national en fonction de la jurisprudence et du contentieux long qui a été effectué.

C'est un hommage finalement et je considère que la Chambre régionale rend à la Ville d'Antibes d'avoir mis effectivement non pas la Ville d'Antibes, mais la France sur le droit chemin en ce qui concerne l'attribution des plages dites publiques.

Je voudrais aussi rappeler que la Chambre dit que les retombées financières directes sont faibles et c'est une constatation qui doit être prise en compte et je ne conçois pas l'analyse de la Chambre régionale comme des reproches, elle ne vient pas là uniquement pour critiquer, mais aussi pour conseiller et pour orienter. D'ailleurs vous l'avez vu, au début du rapport de la Chambre régionale, il y a un chapitre qui dit : *« nous sommes venus il y a quelques années et les remarques faites à ce moment là ont été suivies d'effet »*.

C'est donc dans ce sens que nous considérons qu'effectivement, je suis d'accord sur ce point, et c'est la raison pour laquelle, bien que ce soit une critique, je n'ai pas formulé de réponse supplémentaire dans le mois parce que je pense qu'effectivement les redevances sont faibles.

En revanche vous avez bien suivi, vous qui êtes là depuis un peu plus longtemps, ou du moins aussi longtemps que moi, que la durée d'une DSP ouvre la concurrence, je vais vous prendre un exemple simple : si nous lançons et à chaque fois que nous l'avons fait, une DSP pour deux ou trois ans, il n'y a aucune chance qu'un concurrent vienne faire un investissement pour une période si courte parce que son instabilité de prévision n'est pas bonne.

C'est la raison pour laquelle, je pense au contraire, qu'il faut des délégations suffisantes pour amortir les investissements mais également que cette concurrence s'ouvre dès l'instant où le délai est suffisamment long pour qu'un concurrent puisse envisager de faire de l'investissement et de l'amortir sur une durée plus longue.

En ce qui concerne les vérifications des chiffres d'affaires déclarés, nous n'aurons jamais la puissance du contrôle fiscal sur ces éléments, néanmoins, la majorité nationale parlementaire a voté un certain nombre de dispositions qui se mettent en place et qui permettent justement de faire en sorte que désormais, en fonction du chiffre d'affaires réel, il y ait une part fixe et une part variable et que la part fixe soit la part que tout le monde verse et la part variable soit une part mieux prise en compte.

Donc vous voyez que le député que vous évoquiez, a aussi fait son travail sur ce plan là et essayé de modifier les choses.

Sur le plan plus général, je rappellerais à Monsieur PIEL que les emprunts qui ont été contractés ont fait l'objet d'un rapport de la Trésorerie générale et qu'elle a considéré que cela ne mettait pas en danger la situation de la Ville d'Antibes.

Je rappelle aussi que tous les contentieux antérieurs et tous les risques financiers de la Ville et Dieu sait qu'il y a cinq ou dix ans, il y en avait, tous ont été purgés et aujourd'hui, la Ville, sur le plan financier, n'a aucun risque dans ce domaine.

Pour Mme MURATORE, je lui rappellerai avec un peu de malice, que le premier Président de la Cour des Comptes s'appelle Didier MIGAUT, qu'il est socialiste, que c'est un de mes collègues cela n'empêche pas que j'ai de l'estime pour lui et je rappelle aussi qu'il n'y a aucune réforme aujourd'hui des chambres régionales et que s'il devait y en avoir une, c'est lui qui la mènerait et je suppose que c'est un élément qui est susceptible de la rassurer.

Je suis d'accord avec vous Mme MURATORE, la Chambre nous conseille et nous incite à réaugmenter les impôts et je l'ai déjà dit, je ne le ferai pas, parce que je pense que désormais nous devons avoir des marges de manœuvre qui se fassent par une gestion optimisée.

Sur l'absentéisme, je suis d'accord avec Monsieur PIEL, le chiffre de 10 % est un chiffre réel pour la Ville d'Antibes, le chiffre évalué de 7,9 % est un chiffre globalisé qui regroupe les collectivités territoriales, celles qui sont grandes, comme celles qui sont petites, l'absentéisme qu'on trouve dans les hôpitaux publics, dans les services de l'Etat. En conséquence si on prend la strate qui correspond à la Ville d'Antibes, c'est-à-dire plus de 350 agents collectivité territoriale, la moyenne est à 9,4, ce qui montre qu'il n'y a pas un absentéisme scandaleux au niveau de la Ville d'Antibes.

Néanmoins, pour rassurer Mme VERCNOCKE, il y a un audit en cours qui est aussi fait pour comprendre pourquoi à certains endroits il y a un absentéisme et je vais vous prendre un exemple, là où il y a un fort taux d'absentéisme, c'est dans la Police municipale, parce que c'est un métier, effectivement, dans lequel physiquement on s'implique. Alors, forcément dans ce cas, on peut avoir un certain nombre d'accidents qui sont normalement considérés comme accidents de travail, ce qui est bien la moindre des choses et qui entraînent donc une souplesse nécessaire par les heures supplémentaires et c'est ainsi qu'on l'avait compris avec l'ensemble des négociations qui ont été menées.

Sur les investissements, Madame Vercnocke vous avez raison, de rappeler que les investissements, dont on dit dans ce rapport qu'ils ont entraîné une augmentation de la dette, (d'abord la dette n'a été faite que sur de l'investissement) en particulier le plus gros investissement de la période, la médiathèque, ont été approuvés par l'ensemble du Conseil municipal.

Donc en réalité, effectivement, l'endettement de la Ville a augmenté sous l'influence de deux éléments : un taux d'investissement beaucoup plus important qu'avant et un taux d'investissement accru en raison du plan de relance.

Sur cette année qui vient de s'écouler, c'est 36 millions d'euros d'investissement qui ont été effectués, dans les années 2000, nous faisons 9 millions d'investissement. Nous avons considéré que cet investissement soutenait l'emploi et personne ne le conteste et qu'il mettait en place des équipements nécessaires à la Ville ce qui entraînait par la suite un service public de qualité et de ce fait un service rendu aux habitants.

Si on avait eu effectivement une dette augmentée par des dérives de dépenses de fonctionnement, votre remarque aurait été justifiée, c'est par les dépenses d'investissement et merci de rappeler que l'ensemble de l'opposition a voté ces investissements, donc je suppose que lorsque vous les votiez, vous en connaissiez le coût, et que vous aviez bien compris que, compte tenu des marges qui sont celles de la Ville d'Antibes, cela apparaissait sur la dette, compte tenu du fait que nous avons une fiscalité modérée.

Je crois avoir répondu à toutes vos interrogations et je dis avant de passer la parole à André-Luc SEITHER pour qu'il nous parle des emprunts structurés et qu'il nous rassure totalement sur ce point, que beaucoup de villes de collectivités de départements ou de régions auraient aimé avoir une synthèse de ce type qui dise que la ville est en bonne situation financière, qu'elle a des marges de manœuvre parce qu'elle a une fiscalité basse, qu'elle s'occupe bien de la sécurité de ses concitoyens et qu'elle a mis en place des délégations de service public alors que personne ne l'y a incitée-.

Je rappelle une dernière chose c'est que, contrairement à ce qu'a dit Monsieur PIEL, et probablement il ne le savait pas, nous avons été contrôlés sur beaucoup d'autres choses et en particulier sur les subventions et en particulier sur les marchés publics et qu'il n'y a aucune remarque de la Chambre sur l'ensemble de ces éléments, ce qui est aussi un argument de transparence et de bonne gestion de la Ville d'Antibes.

**Monsieur SEITHER** : il est normal que la Chambre régionale des Comptes nous dise que les trois emprunts que vous avez cités sont à risque, pourquoi ? Parce qu'ils sont structurés. Qu'est ce qu'un prêt structuré, c'est un prêt qui risque d'avoir un taux variable alors c'est normal qu'ils le citent, c'est obligatoire. Maintenant je vais vous donner le détail des trois prêts :

- pour l'emprunt DEXIA qui est de 16,5 millions, le taux qui était constaté par la Chambre régionale des Comptes était de 4,43 %, il y a un risque à partir du 1<sup>er</sup> juin 2012, il pourrait passer à 5,65 mais il faut savoir qu'au moment où nous avons fait le prêt, les taux à taux fixes étaient autour de 5,50 donc le risque de 0,15 % était largement inférieur au 4,43 que nous avons mis en place.

Ce taux là va devenir en deuxième phase à taux fixe, garanti à 4,43 jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2017, donc aucun risque potentiel financier sur ce prêt là.

Sur le deuxième prêt, l'emprunt de la Caisse d'Epargne de 6,9 millions d'euros, j'ai là la décision modificative, nous l'avons renégocié à 4,10 au début février 2010, en taux fixe. Le risque il n'y en a pas, il y avait un taux variable, c'est normal que la Chambre régionale nous le fasse remarquer mais là maintenant je ne vous dis pas comment il a été calculé sur PIBOR, etc.. ou EURIBOR, mais c'est à taux fixe : 4,10.

Le troisième emprunt : la Caisse d'Epargne -12,7 millions d'euros, le taux constaté est de 3,79 %, le franchissement du seuil n'est pas prévu avant fin 2015, donc d'ici là on a le temps de le renégocier et cela fait déjà presque un an qu'on le fait avec la DEXIA Banque et avec la Caisse d'Epargne.

Voilà ce que j'avais à dire.

**Monsieur le Maire :** tous ces éléments sont à votre disposition, il n'y a aucune inquiétude et bien entendu lorsqu'il y a eu la crise financière, la première des choses c'est d'avoir à vérifier nos taux, il y a eu l'Inspection du Trésor public, de la Chambre, je crois que définitivement tout le monde est rassuré sur la situation de ces emprunts de la Ville d'Antibes.

Sur l'ensemble de ce rapport, je le dis très clairement, je l'approuve, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas formulé de réponse sur le dernier mois, ce qui était possible. Cela veut donc dire que je prends en compte d'une part qu'il faut continuer notre effort pour la sécurité de nos concitoyens, je n'approuve pas l'augmentation d'impôts suggérée à nouveau par la Chambre et je pense que nous devons trouver maintenant les marges de manœuvre dans une gestion optimisée.

Bien entendu j'approuve l'idée qui est souvent la mienne et que j'ai essayé de vous transmettre, même à l'opposition, que la Ville est bien gérée mais surtout qu'elle n'est pas en situation de faillite ou de danger et c'est ce qui est confirmé par les informations que nous avons.

Quand aux plages, pour dire les choses très clairement, dans le décret qui arrive, il y a un élément qui ne me convient pas et je l'ai dit en plus haut lieu, c'est celui qui considère que l'on doit passer à 80-20, même sur les plages qui sont en milieu urbain. J'approuve la Chambre quand elle dit que les plages font partie du développement économique et de l'attractivité touristique d'une ville comme Antibes-Juan les Pins et donc je souhaite effectivement qu'il y ait plus de plages publiques mais qu'il y ait des endroits dans lesquels on n'applique pas de façon systématique ce 80-20 et en particulier la zone urbaine de Juan les Pins, parce que si on le faisait, on détruirait 80 % de l'activité économique à cet endroit.

En même temps, je continuerai à avoir un effort supplémentaire de rigueur et de rentabilité de ces équipements et de ces aménagements et je pense que ces deux éléments ne sont pas incompatibles. Je prouverai que ce que je propose, nous le ferons, puisque nous avons une délégation de service public sur toute la partie de Golfe Juan qui se met en place et j'appliquerai effectivement ces critères : qualité, rentabilité, attractivité, qui sont les éléments essentiels et en même temps une large part à l'espace des plages publiques qui est indispensable pour ne pas « confisquer » l'ensemble de ces espaces dans une gestion privée.

Je crois qu'on doit trouver cet équilibre, et j'espère qu'on le trouvera.

Il n'y a pas de vote, et si plus personne a de remarques je vous demande de prendre acte de cette information et du débat qui a suivi.

**Monsieur PIEL :** je vous avais demandé s'il était possible de disposer du débat qui a duré et vos réponses.

**Monsieur le Maire :** je vous porterai les remarques que j'ai faites devant vous et que j'ai faites à la Chambre et je suis tout à fait d'accord pour vous transmettre un certain nombre d'informations sur ce sujet, en rappelant que ce sera une exception, parce qu'antérieurement, je n'ai pas le droit, Monsieur PIEL, vous le savez de vous transmettre les lettres qui ont été échangées.

Je vous transmettrai les grandes orientations pour lesquelles j'ai fait des remarques, vous connaissez la loi, la Chambre régionale est passée

**Monsieur PIEL** : il y a des rapports d'étape, ils sont public non ?

**Monsieur le Maire** : non mais je vous donnerai, si vous le voulez, l'ensemble des remarques.

**Monsieur PIEL** : non si ce n'est pas public, je ne le souhaite pas.

Mon secteur a été contrôlé deux fois au niveau du Conseil régional et deux fois on m'a demandé des rapports d'étape et je les ai fournis.

**Monsieur le Maire** : non ne mettez pas cela sur le tapis car sinon je vais être dans l'obligation de rappeler que la Chambre régionale des Comptes, lorsqu'elle inspecte la Région, n'a pas fait que des remarques très obligeantes.

Donc on en reste là, on est resté dans un cadre républicain, on reste dans ce cadre, on a parlé du rapport sur la ville d'Antibes, ne me faites pas dériver à l'endroit où je n'ai pas envie de dériver, pas dans ce lieu.

Il n'y a pas de vote, le Conseil municipal prend acte du rapport de la Chambre régionale des comptes.

*Départ de Monsieur CHIALVA*

*Procurations : Monsieur CHIALVA à Monsieur GASTALDI*

*Présents : 38 - Procurations 11 - Absents : 0*

#### **00-4 – TRANSACTION PENALE – AMENAGEMENTS DE BAREMES FORFAITAIRES D'INDEMNISATION**

**Monsieur le Maire** : Mes Chers collègues, la transaction pénale est une nouvelle disposition, vous la connaissez, nous avons appliqué des barèmes qui étaient ceux que nous proposait le Procureur.

Nous avons constaté et au bout d'un certain temps, que cette situation n'était pas totalement satisfaisante et pour une raison assez simple c'est que quelquefois l'amende était moins forte que la transaction proposée.

Et bien entendu considérant son intérêt, la personne qui avait l'amende, préférait la payer, plutôt que de payer la réparation.

Nous avons donc alerté Monsieur le Procureur qui nous a proposé un autre type de barème qui tienne compte de cette situation et qui permette à la fois la transaction pénale qui est une façon de gérer les problèmes, en particulier des dégradations et des encombrants, de manière plus rapide, et plus efficace, mais qui pour autant ne se heurte pas à cette difficulté que nous avons connue.

C'est la raison pour laquelle, sur ces recommandations, je vous propose, un aménagement des barèmes forfaitaires d'indemnisation.

J'ai une demande d'intervention de Mme MURATORE.

**Madame MURATORE** : je rappelle ce que nous disions déjà c'est que nous préférons une action éducative plutôt qu'une action financière, là dans cette délibération, ne sont concernés que ce qui concerne les déchets et on souhaiterait avoir un bilan de la procédure pour les autres incivilités qui étaient prévues par la délibération du 17 octobre.

**Monsieur le Maire** : oui mais la loi ne le permet que sur les actes de vandalisme, de dégradation de bien public ou de dépôt de déchets, c'est la raison pour laquelle on l'a prise que dans ce cadre là.

**Madame MURATORE** : je me suis mal exprimée, sur la délibération du 17 octobre, la procédure était prévue pour d'autres incivilités, là on revoit que la partie déchets et notre demande est donc d'avoir un bilan sur les autres incivilités.

**Monsieur le Maire** : on vous fournira à la fin de l'année un bilan sur cette procédure, elle est innovante, on est un peu pionniers, il n'est pas anormal qu'on essuie les plâtres de la nouvelle disposition, surtout que l'établissement du barème ne peut se faire sans l'accord du Procureur. C'est le Procureur qui dit ce qu'il estime devoir être payé, c'est la raison pour laquelle on revient mais cela n'élimine pas la délibération antérieure.

**Madame TORRES FORET DODELIN** : oui mes Chers collègues, je voudrais rappeler que la Ville s'est beaucoup investie dans sa mission de prévention de la délinquance, en ouvrant l'antenne de Justice en 2001, qui a permis justement la mise en place de la troisième voie judiciaire et notamment la mise en place de la médiation pénale et de la composition pénale.

Donc je pense que cette transaction est efficace, pourquoi, parce qu'on parlait d'action éducative, Mme MURATORE, mais il faut savoir que ces incivilités coûtent cher à la Commune, que ce soit les tags ou les déchets, c'est important effectivement de réparer et d'indemniser la Commune de ces infractions. Ensuite cette transaction pénale est un outil efficace comme la composition pénale et la médiation pénale, un traitement efficace, un traitement en temps réel des infractions c'est-à-dire un traitement immédiat.

Alors cette transaction pénale est un outil efficace aussi parce que elle présente toutes les garanties pour le contrevenant, d'abord parce qu'il y a un barème forfaitaire, cela évite l'arbitraire, parce que la personne peut être assistée par un avocat et surtout parce qu'il y a homologation par les autorités judiciaires de cette transaction.

Alors les actions éducatives ont été et sont toujours menées dans le cadre des actions développées avec le CLSPD. Vous le savez, mon Cher Collègue, Eric PAUGET conduit ces actions pour la Jeunesse et toutes les actions qui sont menées dans le cadre du CLSPD sont des actions éducatives.

Je pense qu'il ne faut pas confondre les actions éducatives qui sont menées de cette mesure efficace de traitement des incivilités qui, finalement, empoisonnent la vie de nos citoyens.

**Monsieur le Maire** : on est d'accord, punir c'est aussi éduquer, tous les gens qui ont eu des enfants, ont su qu'à un moment donné la sanction en positif ou en négatif, c'était une forme de repère et une forme d'éducation, rien n'est plus éducatif que de réparer l'anomalie ou le préjudice causé, c'est la raison pour laquelle la transaction pénale est une troisième voie qui, en même temps, est une voie la plus éducative possible, ce n'est pas une sanction aveugle.

On passe au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

**Adopté à l'unanimité**

Je vous remercie et vous rendrai compte de l'expérience qui se fait dans ce domaine.

*Départ de Madame LHEUREUX*

*Procurations : Madame LHEUREUX à Madame TORRES FORET DODELIN*

*Présents : 37 - Procurations 12 - Absents : 0*

## **00-5- SECURITE - VIDEOSURVEILLANCE - EXTENSION DU NOMBRE DE CAMERAS - DEMANDE D'AUTORISATION PREFERATORALE ET DEMANDES DE SUBVENTION**

**Monsieur le Maire** : Vous le savez, la Ville d'Antibes s'est dotée, depuis longtemps, d'un réseau de caméras, en même temps, elle les met en place, suivant une procédure attentive et à partir aussi des demandes des Conseils de Quartier, elle suit bien sûr la procédure légale d'autorisation et vous le savez l'Etat et le Gouvernement ont décidé d'aider et de subventionner la mise en place de ces caméras, devant les résultats positifs qu'ils ont donné sur le plan national.

Je voudrais simplement dire que nous proposons pour le secteur de Juan les Pins, parc de stationnement Dulys prolongé : 2 caméras et sur le secteur d'Antibes – salle des Associations, chemin de Saint Claude : une caméra. Le coût est de 64.7000 € soit 77.381 € et donc je vous demande de m'autoriser à demander les aides à l'Etat, au Département ainsi qu'à la CASA, etc..

J'ai des interventions de tous les groupes.

**Monsieur DUJARDIN** : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, vous savez que dans ce domaine nous avons toujours soutenu vos efforts, sans surprise nous allons continuer, nous pensons qu'effectivement il faut être pragmatique dans ce domaine et qu'aujourd'hui les maires sont au centre même du dispositif concernant la prévention de la délinquance.

Dans ce cadre, il leur appartient effectivement de mettre tous les moyens en œuvre pour que cette délinquance recule et puis pour protéger les citoyens.

Nous allons voter naturellement cette délibération, néanmoins concernant l'efficacité des caméras, les caméras elle-même n'ont jamais arrêté personne, il faut qu'elles soient au sein d'un dispositif performant et là-dessus nous faisons confiance car nous manquons d'éléments pour être en mesure d'évaluer nous même quel est leur niveau de performance.

Ceci dit puisque nous avons parlé du rapport de la Cour des Comptes qui pointait justement certaines difficultés au niveau des heures de travail des policiers municipaux, il est évident que le travail de la vidéosurveillance pour le fonctionnaire qui se trouve devant les écrans, est extrêmement pénible Je crois en effet que son attention ne peut être au top pendant plus d'une heure ou deux heures, je ne sais pas, n'étant pas moi-même confronté à cette situation.

Il est donc évident que pour les caméras soient efficaces, il faut qu'il y ait un remplacement de l'agent assez fréquent et nous avons vu quelques problèmes au niveau des effectifs de la Police municipale qui se situent à 80 avec 14 agents en moyenne absents. En 1995 et dans les années qui ont suivi, nous avons donc acté que la Police municipale devrait pour fonctionner le mieux possible avoir un effectif d'une centaine de personnes. Aussi, j'espère que vous prévoyez quelque chose dans ce domaine à la fois compte tenu du rapport et à la fois pour que, je pense que vous en êtes conscient vous-même, l'on n'arrive pas à un effectif trop bas de la Police municipale. Nous aurions alors des difficultés à faire fonctionner des systèmes, même comme celui de la vidéo surveillance, qui demandent une présence totale des agents qui sont affectés à cette tâche.

Autre préoccupation pour que ce système fonctionne bien il faut qu'il y ait une bonne collaboration entre la Police nationale et la Police municipale ce qui, je crois, est le cas, j'ose l'espérer, enfin les échos que j'en ai sont positifs. Néanmoins vous le savez, comme moi, la Police nationale à Antibes est aussi en sous effectif et nous aimerions que le Député de notre Circonscription intervienne justement auprès du Ministre de l'Intérieur pour remédier un peu à cette situation. Il y a toujours un décalage important entre Antibes et par exemple Cannes d'un autre côté, bien que nous comprenons que les situations ne soient pas nécessairement les mêmes, ceci dit nous venons encore de perdre un commissaire, nous avons deux commissaires à Antibes, l'un d'eux est parti à Cannes et n'a pas été remplacé.

Oui naturellement pour les caméras mais englobées dans un système qui a besoin d'être consolidé et puis vous indiquez aussi dans ce rapport que normalement 50 % des dépenses pourraient être prises en charge par le fonds interministériel, nous aurions aimé lire que 50 % sera pris en compte par ce fonds, parce qu'effectivement d'après ce que j'ai lu, vous connaissez certainement le problème mieux que moi, 75 villes seulement en France vont bénéficier de cette aide et j'ose espérer qu'Antibes en fait partie.

Voilà je vous remercie.

**Madame DUMAS** : Nous, contrairement à Monsieur DUJARDIN, nous avons déjà exprimé notre opposition à cette politique de vidéo surveillance, politique au coût exorbitant, emblématique de la mise en place d'une société de surveillance généralisée, sous prétexte d'un mirage sécuritaire et surfant sur la politique médiatique du fait divers. Donc politique d'autant plus inacceptable que la promotion de la vidéosurveillance est faite sans aucune preuve d'efficacité dans la lutte contre la délinquance et ignore sciemment les risques d'atteinte aux libertés publiques. Il suffit d'ailleurs de lire la délibération « encouragés par les résultats obtenus ces dernières années » mais par contre aucune explication sur ces fameux résultats dans ce document.

Pour avoir un peu plus de précision, il faut lire le rapport de la Chambre régionale des Comptes et là on peut se rendre compte du coût exorbitant dont j'ai parlé tout à l'heure : en 2008, c'était 15.000 € par caméra pour l'installation simplement. Nous en sommes maintenant à 58 et peut être soixante et un à la fin de cette séance.

Au-delà de ce coût par caméra, c'était 280.000 € d'abonnement par an et de maintenance, donc là on

remet plus encore de 77.000 € d'argent public dans trois nouvelles caméras, comme quoi la volonté de rationner les dépenses d'argent public ne résistent guère aux campagnes dogmatiques de votre majorité sur le tout sécuritaire et la surveillance généralisée.

Une dernière remarque il est indiqué dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes, très froidement je trouve, qu'un des objectifs des caméras est la surveillance des gens du voyage, on se demande à la lecture de cet objectif si dans cette société de vidéosurveillance, les hommes sont encore égaux en droit, puisqu'on surveille l'arrivée de familles qui ont simplement un mode de vie particulier et qui souffrent avant tout du mépris des Communes de la CASA qui ne respectent pas la loi d'obligation d'avoir des terrains d'accueil pour ces personnes.

**Monsieur AUBRY :** Au sujet de cette délibération, je pense qu'il faut éviter tout dogmatisme, et on a un peu l'impression que le Gouvernement impose ses caméras comme étant la solution au problème de sécurité dans ce pays. Même si nous sommes dans l'opposition nous n'aurons pas une attitude dogmatique à l'inverse, pour les trois caméras que vous proposez, le lieu est-il contestable, on ne va pas se poser la question. On remarque que cela coûte assez cher comme ma collègue vous l'a dit, le fonctionnement coûte extrêmement cher et il faudrait en rapporter le coût à un personnel humain, donc préférer peut-être l'humain à la technique. Et j'ai bien noté tout à l'heure que vous n'avez pas utilisé le thème de vidéosurveillance mais de vidéo-protection, je vois que vous êtes bien au courant des évolutions de la loi ! C'est normal vous êtes bien placé, puisqu'une nouvelle loi a été votée à l'Assemblée nationale, actuellement soumise au Sénat, qui n'est pas encore une loi de la République mais il semblerait qu'elle le devienne et qui s'intitule : « loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure dite LOPSI 2 ». C'est un fourre-tout qui inclut la vidéo-protection qui est le nouveau terme qui s'impose et qui remplace le terme de vidéosurveillance.

J'ai bien lu dans votre délibération que vous mettez des points, on va dire, plutôt rassurants pour l'opposition et peut-être pour les citoyens, mais la loi qui a été votée à l'Assemblée nationale par une majorité de députés comprend quand même certains points assez inquiétants de notre point de vue.

Alors parmi ces points inquiétants, il y a maintenant le fait que toute personne morale peut installer une caméra pour filmer des lieux publics aux abords de leur établissement privé. Donc quel va être le contrôle, en plus des caméras, on va dire publiques, de ces caméras privées.

Par ailleurs ceux qui vont contrôler théoriquement ces caméras, ce n'est pas la CNIL qui est une commission indépendante, c'est une commission qui s'appelle, je crois, commission nationale de la vidéo-protection, ou de la vidéosurveillance, je ne sais pas si elle est adaptée au nouveau terme, mais qui n'est absolument pas indépendante puisque c'est une émanation directe du ministère de l'Intérieur.

On va donc avoir plus de caméras, moins de contrôle de ces caméras, en fait on contrôle les citoyens mais on ne contrôle pas le contrôle des citoyens.

Autre point, néanmoins je pense qu'il faut peut-être arrêter de mettre dans des délibérations le fait que la vidéo-protection ou la vidéosurveillance serait efficace, il est extrêmement difficile de quantifier l'efficacité d'un tel moyen pour des raisons statistiques. Parce que si vous installez une caméra dans un endroit où il y a eu des délits, forcément, ce qui est assez logique, dans la période avant l'installation de la caméra, vous aurez la comptabilisation du délit en question. Cela peut être démontré de façon statistique, si on ne fait rien, pour la même période de temps, on s'aperçoit que ne rien faire, est aussi efficace que mettre une caméra, donc du point de vue statistique, c'est tout à fait démontrable. Parce que justement on démontre, c'est un peu comme quelqu'un qui gagne au loto, s'il joue après, on s'apercevra qu'il a moins de chance qu'avant, c'est normal puisqu'il a gagné avant.

Il y a des études de statistiques et lorsqu'on s'appuie sur des statistiques qui sont faussées par ces phénomènes qui sont des phénomènes qui sont calculés en mathématique avec les probabilités, on en tire des arguments qui sont faussés par ceux là.

Donc, moi je reste persuadé qu'aux abords d'un établissement scolaire, une présence humaine de forces de l'ordre en uniforme sera toujours plus efficace qu'une caméra.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Monsieur DUJARDIN, effectivement vous avez toujours soutenu depuis 1995 notre position qui apparaissait à l'époque un peu avant-gardiste.

Je crois que la vie privée n'en est pas affectée et donc on pouvait concilier la sécurité et le respect des libertés individuelles.

Vous avez souligné effectivement une bonne coordination entre la Police nationale et la Police municipale, puisque les images de la Police municipale, après avoir été contrôlées, sont transférées sur le Commissariat central par le biais d'un écran afin qu'un Officier de Police Judiciaire vérifie la nature des infractions commises et adapte la manière de réagir.

Effectivement il faut deux personnes car il faut se relayer pour suivre l'ensemble des écrans. Là aussi un certain nombre de nouveaux logiciels sont expérimentés sur Sophia Antipolis qui permettent aussi de déceler des comportements et des situations anormales. Par exemple, un véhicule traversant un carrefour à vive allure, qui est décelé par la caméra, cela demande une vigilance particulière du policier.

A propos de l'efficacité de la vidéo-protection, pour les trois groupes, il y a un rapport fait par le Ministère de l'Intérieur. Je vous le fournirai si vous le souhaitez.

Je vous donne un chiffre : délinquance générale, zone de police, zone France métropolitaine :

- ville non équipée de vidéo-protection pour la période de 2000-2008 : diminution de la délinquance générale de 6,9 ;
- ville équipée : - 13,5

Cela veut dire que :

- cela n'augmente pas le taux d'élucidation mais par voie de conséquence, cela permet un certain nombre d'élucidations d'affaires ;
- les caméras n'ont pas un effet "plumeau" c'est-à-dire de déplacement de la délinquance, cela la fait diminuer. Une ville qui est équipée en vidéo-protection est une ville qui a moitié moins de délinquance.

La conclusion est que les dispositifs de vidéo-protection ont montré leur efficacité en matière de prévention de délinquance et l'impact en prévention dépasse le périmètre des zones vidéo-protégées.

Ce document est à votre disposition. C'est un rapport sérieux montrant l'efficacité statistique.

On peut toujours penser que la Police, lorsque la Gauche est au pouvoir, est une police républicaine et que quand la Droite est au pouvoir, c'est une police répressive. Mais à mon avis ce sont les mêmes agents qui travaillent avec le même esprit, vis-à-vis de leurs concitoyens, et qui montrent aussi le même courage à les défendre contre les délinquants.

Monsieur PIEL, pour moi, la priorité des priorités est la sécurité des personnes et des biens. Pour prendre un exemple évoqué par Françoise THOMEL lors de la réunion de Liste, une des caméras va être installée sur le parking où les gens vont se garer pour pouvoir aller sur les plages entre Golfe-Juan et Juan-les-Pins.

Si voulez savoir combien coûte l'installation de deux caméras sur ce parking, en plus ou en moins, par rapport à la présence d'une personne en permanence, eh bien, c'est évident ! Affecter quelqu'un 24 heures sur 24 pour surveiller un parking c'est très cher, et en même temps on voit bien que c'est inutile.

Je ne suis pas pour le tout matériel, je pense aussi que de temps en temps et c'est pour cela qu'il y a 85 policiers municipaux. Il faut que l'un soit complémentaire à l'autre.

Madame DUMAS, sortez de votre texte parce que l'on dirait qu'il a été écrit dans les années 60 par le Comité de Soviet Suprême... je vais vous citer simplement une chose : oui ! on surveille l'arrivée des gens du voyage. Oui car nous avons un terrain qui leur est destiné et je n'admettrai jamais que des gens, quel que soit leur mode de vie, viennent envahir un parking public ou un terrain privé et s'y installer.

Oui les caméras d'Antibes surveillent que des gens du voyage ne viennent pas briser les barrières... je le dis car ce n'est pas une stigmatisation du tout. La non-discrimination se fait dans les deux sens.

Les gens du voyage n'ont pas tous les droits, de casser des barrières, de détruire des terrains et d'occuper illicitement des territoires qui ne leur sont pas destinés.

Monsieur AUBRY, vous avez bien fait d'être pragmatique et mesuré puisque le maire de Lyon et le maire de Paris qui sont de même bord politique que Mme MURATORE, considèrent que c'est un bien et continuent à développer la vidéosurveillance en demandant à l'Etat de les aider.

A un moment donné, il faut sortir du dogmatisme et vous avez raison de rentrer dans le pragmatisme. Ce parking sera bien parce qu'il sera surveillé. Les gens qui iront à la plage publique comme à la plage privée, auront la sécurité de retrouver leur véhicule pour rentrer chez eux. Cela me paraît être un devoir que l'on doit rendre à l'ensemble de nos concitoyens et des touristes qui viennent sur cette commune.

Nous passons au vote : qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 2.

Adopté à la majorité par 44 voix pour sur 49 (3 contre : Messieurs PIEL, LA SPESA, Mademoiselle DUMAS, 2 abstentions : Madame MURATORE, Monsieur AUBRY).

## **00-6 - ESPLANADE DU PRE AUX PECHEURS ET DU SQUARE DU 8 MAI - AMENAGEMENT - LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE**

**Monsieur le Maire** : Je vais tout de suite donner la parole à Monsieur MOLINE et Mme MURATORE parce que cette décision est celle du lancement de la concertation publique.

Nous avons déjà débattu de cela au dernier Conseil, nous en re-débattons quand le projet retenu par l'appel d'offres arrivera et que nous pourrons le voir. Vous avez bien compris que nous ne sommes pas capables de vous montrer un projet puisque l'on a fait un appel d'offres pour avoir justement ce projet et pour avoir l'enquête publique sur le projet qui sera retenu.

**Monsieur MOLINE** : La meilleure façon pour que les Antibois s'accaparent ce futur aménagement qualitatif, c'est effectivement de les impliquer dès le début. Nous allons naturellement voter cette délibération. Le public pourra ainsi venir se faire une idée de ce projet que l'on va retenir sur Antibes, comme il a pu le faire à Juan-les-Pins pour le nouveau du Palais des Congrès, imaginé, conçu par un architecte parisien de renom.

Le 11 décembre nous avons voté avec vous le lancement de ce concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Pré aux Pêcheurs, du Square du 8 mai, de la mise en valeur de la Courtine par la réhabilitation des Casemates, la création de nouvelles surfaces et d'activité culturelle.

J'ai appris qu'il y avait de nombreuses candidatures nationales et nous nous en réjouissons. Je viens de trouver la convocation au jury, nous souhaitons Monsieur le Maire, que la Ville aille jusqu'au bout de cette démarche pour la phase conditionnelle de la Courtine, je vous remercie.

**Monsieur AUBRY** : Deux points. Tout d'abord, sur la publicité de cette concertation peut-être faudrait-il qu'elle soit un peu plus large qu'une simple annonce dans la presse locale, utiliser l'Infoville etc., ne pas hésiter vraiment pour que le maximum de nos concitoyens soit au courant de ce projet, et soit invité à s'informer et éventuellement à donner son avis.

Pour ce qui est de la période - j'avais posé la question en Commission pour laquelle j'ai eu un avis oral mais je préfère insister au Conseil municipal - c'est d'éviter à tout prix que cette concertation se passe en juillet et en août. Je vous demande de bien veiller à ce que la concertation devant se faire dans les six mois à partir d'aujourd'hui, ne se fasse ni en juillet ni en août.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : A ma connaissance, ce n'est ni en juillet ni en août, ce sera début septembre. Sur la publicité, je ne doute pas qu'Infoville est lu par l'ensemble de la population, je pense cependant que Nice Matin est quand même lu par un nombre plus important de concitoyens. Nous ferons les deux. Je souhaite pour ces sujets il y ait une présentation et un débat positif.

Certaines choses peuvent être contestables ou pas, mais tout le monde est d'accord dans cette ville pour dire qu'il faut un parking sous le Pré des Pêcheurs, et qu'il faut faire un aménagement en surface pour valoriser les remparts et l'entrée dans la vieille ville. Je suis d'accord avec vous pour que ce soit le plus ouvert possible.

Nous passons au vote :

Vote contre ? Abstentions ? 3

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

## **MONSIEUR GONZALEZ**

### **01-1 - TERRAINS COMMUNAUX SIS 31 A 43 RUE DULYS PROLONGÉ - MISE A DISPOSITION DE LA SNC JUAN FLORE - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Monsieur GONZALEZ** : Il s'agit du parking dont vous venez de parler Monsieur le Maire, parking que nous avons pris soin de mettre dans le cadre du permis de construire que nous avons attribué à Juan Flore il y a quelques années et qui va arriver à terme d'ici trois quatre mois.

Il faut dire que si les intempéries n'avaient pas sévi cette année, nous aurions pu même prévoir son ouverture fin mars-début avril au maximum, il faudra sans doute la reculer d'un mois, ou d'un mois et demi.

Aujourd'hui la délibération consiste dans le cadre d'une convention avec la société NEXITY-GEORGE V, de leur prêter le terrain sur lequel nous allons faire un parking, pour qu'ils puissent mettre leur matériel afin de faire ce parking et de le livrer à la Ville ensuite en même temps que les voies qui deviendront publiques dans le cadre de ce programme.

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

### **01-2 - PARCELLE COMMUNALE SITUEE AVENUE DU 11 NOVEMBRE REFERENCEE AX 17 – AMENAGEMENT ET REHABILITATION – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Monsieur GONZALEZ** : Je rappelle simplement que c'est un terrain que nous avons acquis en 2005, et ô combien nous avons bien fait de l'acquérir, à un prix très intéressant, à Gaz de France.

Aujourd'hui il s'agit de l'aménagement de ce terrain y compris la phase finale, à savoir le transfert du chapiteau du Palais des Congrès pour en faire une future salle d'animation pendant la reconstruction du Palais des Congrès.

**Monsieur le Maire** : Présentation sommaire du site par Monsieur GILLET.

**Monsieur GILLET** : Sur le site que tout le monde connaît, nous voyons la salle associative qui a déjà été réalisée, il y a deux ans, pour laquelle nous sommes intervenus pour installer le chauffage et qui fonctionne actuellement.

Il y a un deuxième bâtiment, des bureaux ont été transformés en salles associatives avec cinq salles et une salle des armoires, qui fonctionnera suivant le principe de la Maison des Associations.

Enfin deux autres bâtiments : un bâtiment avec des sanitaires, du stockage et un office pour permettre le fonctionnement du site et enfin le transfert de la tente du Palais des Congrès (1 000 m<sup>2</sup>) qui se situe à cet emplacement.

Il y aura également la réalisation d'un parking sur cet espace.

En ce qui concerne la salle avec les petits locaux associatifs : 5 salles de réunions qui varient d'une surface de 18 à 40 m<sup>2</sup>, la salle des armoires ainsi qu'un petit espace réservé au personnel qui sera sur le site. Le bâtiment des salles associatives a été réhabilité dans l'esprit des locaux industriels tels qu'ils étaient, exactement sur le même principe que la première salle associative avec des voûtes en briques et des menuiseries en aluminium.

Le bâtiment "office-stockage-sanitaire" est un bâtiment qui fait 350 m<sup>2</sup>, 200 m<sup>2</sup> de stockage, un office de 35 m<sup>2</sup> et une vingtaine de sanitaires pour l'ensemble du site.

La façade de ce bâtiment s'intègre dans le talus qui est en contrebas du tennis. Il y aura une continuité entre la dalle supérieure de ce bâtiment et la partie haute du tennis qui existe aujourd'hui.

**Monsieur le Maire** : J'ai une demande d'intervention de M. PIEL.

**Monsieur PIEL** : On approuve évidemment, par contre, je pose la question du coût du déplacement de la bâche du Palais des Congrès au Fort Carré ? 400 000 euros pour la déplacer de Juan-les-Pins à Antibes, cela me semble quand même une somme plutôt importante.

**Monsieur le Maire** : Cela comprend la dalle et les VRD.

**Monsieur PIEL** : Le détail qui apparaît dans le rapport est : déplacement.

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas seulement le transport.

**Monsieur PIEL** : J'ai compris qu'il fallait la monter et la remonter... 400 000 euros !! J'aimerais bien avoir le détail.

**Monsieur le Maire** : Aucun problème. Je redonnerai la parole à M. GILLET pour redonner le détail du prix.

**Monsieur AUBRY** : Nous avons la même remarque sur le prix du déplacement de la tente... on se disait que cela faisait un peu cher du camping.... C'est juste une question, nous nous interrogeons sur l'un des documents que nous avons reçu (document 34) sur la carte, c'est également visible mais pas indiqué explicitement sur le document 33, et je remarque au passage que dans la présentation ces parkings n'ont pas été indiqués. Il s'agit des parkings qui sont indiqués sur notre document numéroté 34 qui indique : "*parking à créer 18 333 m<sup>2</sup>*". Ils ne sont pas présentés là et dont je n'ai pas entendu parler précédemment.

Peut-être pourrait-on nous expliquer à ce moment-là du Conseil municipal quel est le projet sur ce parking sinon...

**Monsieur le Maire** : C'est sur le plan de masse 2.

**Monsieur AUBRY** : Sur ce plan, il n'est pas indiqué, c'est la partie qui se trouve au Sud et à l'Ouest qui est colorié en rose.... On nous indique 18 333 m<sup>2</sup> de parking à créer.

**Monsieur le Maire** : Monsieur GILLET, il y a 500 m<sup>2</sup> de parking à côté de la salle polyvalente qui existe déjà et qui est réhabilité. Derrière il y a le stockage, mais ce parking-là existe déjà et il suffit de le réaménager.

Puis, il y a la grande structure du Palais des Congrès, rectangulaire (en mauve) qui vient perpendiculairement aux salles (jaune et vert) qui sont déjà installées. En face d'elles, dans un triangle à peu près isocèle, le parking à créer qui est de 1 707 m<sup>2</sup>.

**Monsieur AUBRY** : Justement, au Sud et à l'Ouest de ce qui est colorié en rose, sur notre document nous avons quelque chose qui est hachuré en bleu qui est, comme ce que vous voyez hachuré tout au Nord, sauf que là c'est une surface plus importante. Il est indiqué sur notre document "parking à créer 18 333 m<sup>2</sup>".

**Monsieur le Maire** : Monsieur GILLET... C'est une coquille !

C'est le plan que nous venons de vous présenter qui est le bon.

**Monsieur GONZALEZ** : 4 660 m<sup>2</sup>.

**Monsieur AUBRY** : Je vous remercie car je m'inquiétais.

**Monsieur le Maire** : Il ne vous a pas échappé que cette délibération a deux volets. La demande du Conseil municipal pour avis sur ce sujet et ensuite la demande de subvention. Monsieur GILLET vous pouvez rappeler le coût et le détail du coût, après je vous donnerai les subventions sollicitées.

Pourquoi cela coûte 1 775 000 euros ?

**Monsieur GILLET** : Pour revenir au déplacement de la tente (1 000 m<sup>2</sup>), cela coûte 400 €/m<sup>2</sup>, soit 400 000 euros. Dans le déplacement nous avons intégré le coût des fondations et bien évidemment le déplacement des équipements techniques comme la climatisation et la réfection complète du système de sécurité incendie qui a dû être modifié dans le cadre de ce transfert.

Pour ce qui concerne le bâtiment stockage-sanitaires (350 m<sup>2</sup>) il est estimé à 610 000 € HT avec les études nous sommes en consultation dont les premiers résultats se situent entre 550 et 580 000 €.

En ce qui concerne le bâtiment des salles associatives (300 m<sup>2</sup>), estimé à 285 000 €, dans lequel nous avons réaménagé simplement les bureaux en faisant peintures, sols, climatisation, électricité, pour qu'il ait les conditions nécessaires pour pouvoir fonctionner.

Enfin, les VRD, nous réaménageons la totalité, nous aménageons le parking, nous créons une voie pour les Pompiers entre le terrain Costamagna et la limite de notre terrain à la demande du SDIS et nous réaménageons bien évidemment l'ensemble du site pour la somme qui a été indiquée.

**Monsieur PIEL** : Le parking qui apparaissait en "coquille" était tout le terrain Bouygues, c'est quand même une drôle de coquille... qui passe et qui arrive jusqu'au Conseil municipal et on nous fait en plus travailler dessus...

**Monsieur le Maire** : Ils ne vont pas s'excuser dix ans...

**Monsieur PIEL** : Je ne veux surtout pas qu'ils s'excusent, je pense qu'il n'y a pas matière à s'excuser d'ailleurs, je veux bien que ce soit une coquille mais je n'y crois pas.

**Monsieur le Maire** : Monsieur GONZALEZ va donner les explications.

**Monsieur PIEL** : Par contre qui va faire tout cela ? On nous donne des estimations de montant mais qui va réaliser ?

**Monsieur GONZALEZ** : ...appel d'offres...

**Monsieur PIEL** : appel d'offres ? d'accord. Et vous allez nous demander - j'ai lu la délibération - des subventions avant de savoir le montant définitif ? très bien.

**Monsieur le Maire** : Quand on fait un projet, on fait un appel d'offres, on prend le moins disant, et parallèlement on demande des subventions. Si les subventions ne sont jamais données en valeur absolue, généralement elles le sont en pourcentage. Si le pourcentage est plus élevé, il peut y avoir de la part de la collectivité qui s'est engagée sur une subvention, la possibilité de dire de ne pas vouloir aller au-delà du prévisionnel mais elle peut aussi, si c'est une moins value, s'y adapter.

Autrement dit, si la Région future disait qu'elle mettait 10 %,...

**Monsieur PIEL** : (*hors micro*) Elle ne peut pas... quelle que soit la Région, tant qu'on n'a pas les ressources définitives...on s'engage sur un pourcentage...

**Monsieur le Maire** : C'est une information, la Région ne peut pas. Monsieur GONZALEZ va expliquer la "coquille"

Je vous donne l'avis de la CASA : il y a un engagement, la CASA donnera 20 % sur ce projet associatif qui sera, je l'espère, voté à l'unanimité parce qu'il est d'intérêt général pour le milieu associatif.

Maintenant, vous dites que la Région ne pourra pas...

**Monsieur GONZALEZ** : Je crois que cela s'appelle un coût d'objectif sur lequel on donnera des subventions, mais nous ne reviendrons pas là-dessus.

Je vais vous répondre, si vous le permettez.

**Monsieur PIEL** : *inaudible*

**Monsieur le Maire** : Les services ont fait des estimations.

**Monsieur GONZALEZ** : Je vais vous répondre sur le parking... Monsieur PIEL...

**Monsieur PIEL** : *inaudible*

**Monsieur GONZALEZ** : En ce qui concerne la coquille, elle se justifie par le fait que le terrain Bouygues sert de parking actuellement et que naturellement, les services ont pensé qu'il continuera à servir de parking, ce qui est vrai d'ailleurs, cela continuera encore pendant deux, trois ou quatre ans, mais à terme, ce ne sera plus un parking, d'où la justification de la coquille, Monsieur PIEL.

**Monsieur PIEL** : Il y aura des travaux dessus, cela n'apparaît pas...

**Monsieur le Maire** : ...il n'y a pas de travaux. Ecoutez, on vient de vous présenter des bâtiments associatifs... que l'on projette à nouveau le plan ! C'est invraisemblable de se faire embrouiller comme cela sur des choses qui sont particulièrement simples.

**Monsieur AUBRY** : C'est quand même une très grosse coquille, il faut admettre.

**Monsieur le Maire** : Sur le terrain Bouygues, aujourd'hui, vous le savez très bien, il y a un parking.

**Monsieur AUBRY** : 18 000 m<sup>2</sup>, indiqué « parking aménagé »...

**Monsieur le Maire** : Ce parking-là, le jour où on supprimera le parking du Pré des Pêcheurs, on sera bien content de le trouver !

**Monsieur AUBRY** : Je vous rappelle, je ne faisais que m'inquiéter sur ce que j'avais vu... je dis ok, cela me rassure, mais c'est quand même une grosse coquille.

**Monsieur le Maire** : ZAC des Pétroliers. On revient, voilà le territoire sur lequel on décide, on est d'accord là-dessus, sur ce territoire qu'y a-t-il de construit aujourd'hui ? Il y a la salle associative, l'aménagement de la salle à côté « salle des associations » et il va y avoir deux bâtiments (en mauve) qui vont faire l'objet d'appel d'offres.

L'un c'est le transfert de la salle à côté du Palais des congrès et l'autre c'est l'aménagement d'une zone de stockage et de sanitaires. Un coût d'objectif a été calculé par qui ? Par les services techniques de la Ville.

Ensuite, que se passe-t-il ? Nous faisons un appel d'offres. L'appel d'offres est généralement, dans la période actuelle, un peu au-dessous des estimations des services. Il y a ensuite une demande de subventions.

On dirait que c'est la première fois que l'on fait cela ! Cela fait 15 ans que je suis là, nous avons toujours fait comme cela. Ensuite, les collectivités répondent. Je peux vous assurer que deux d'entre elles répondront : l'Etat et la CASA. C'est tout. Les autres collectivités répondront ou non.

**Monsieur PIEL** : Là nous avons le coût des travaux et dans le plan que nous, nous avons, il y a « réhabilitation du parking 18 000 » et donc cela rentre dans le coût...

**Monsieur le Maire** : On vous a dit que c'était une erreur, et Monsieur GILLET s'en est excusé.

**Monsieur PIEL** : Alors il faut enlever l'argent qui est prévu avec !

**Monsieur le Maire** : Il n'y a pas d'argent qui est prévu sur le parking Bouygues.

**Monsieur PIEL** : Il n'y a pas d'argent qui est prévu avec ! Alors ce n'est qu'une erreur de plan ?

**Monsieur le Maire** : Ce n'est qu'une erreur de plan bien sûr.

**Monsieur PIEL** : D'accord, excusez-moi mais je maintiens que le coût qui nous est annoncé est très important pour ce qu'il y a à faire.

**Monsieur le Maire** : Parce que vous avez des VRD c'est une estimation comme le font tous les services chaque fois et ensuite on fait un appel d'offres, on dirait que vous êtes pour la première fois dans cette salle ! On le fait de manière habituelle.

**Monsieur PIEL** : C'est la première fois qu'on nous présente une coquille avec une erreur de 18 000 m<sup>2</sup> !!

**Monsieur GONZALEZ** : Je vous l'ai expliqué Monsieur PIEL !

**Monsieur le Maire** : Alors ne le votez pas, de toute manière vous avez dit que la Région, si vous étiez présent, ne donnerait pas un centime, on en prend acte.

Nous passons au vote : qui est contre, qui s'abstient ? 3.

Adopté à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : Messieurs PIEL, LA SPESA, Mademoiselle DUMAS).

## **MONSIEUR PAUGET**

### **02-1 - POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES - JEUNESSE ET PARENTALITE - DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES ET AU RESEAU PARENTS 06**

**Monsieur PAUGET** : Il s'agit comme vous l'avez rappelé du Point d'Accueil Ecoute Jeunes, qui est géré par la Direction Jeunesse, qui accueille de nombreux jeunes de la commune. Ce sont plus de 340 qui ont été accueillis au cours de l'année 2009, par des psychologues de la Ville.

Nous sommes régulièrement aidés dans ce dispositif, il s'agit de la traditionnelle demande de subvention auprès de la DDAS est du réseau Parents 06 pour un montant de 20 000 €.

**Monsieur le Maire** : Personne n'est contre, ni s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

*Départ de Monsieur AMAR*

*Procurations : Monsieur AMAR à Madame THOMEL*

*Présents : 36 - Procurations 13 - Absents : 0*

## MONSIEUR ROUX

### 03-1 - ECOLES PRIMAIRES - ACTIVITES PERISCOLAIRES - TARIFICATION – FIXATION

**Monsieur ROUX** : Je vous rappelle mes chers collègues, qu'à ce jour, cinq activités périscolaires sont facturées aux familles.

L'accueil du matin en élémentaire, les études surveillées, l'aide scolaire personnalisée, l'animation du soir en maternelle et l'accueil du midi.

Il vous est proposé d'augmenter les tarifs des prestations fixés par délibération du 7 mai 2004, et qui n'ont jamais été revalorisés depuis cette date, de créer un tarif pour la garderie du matin en maternelle, de réviser la tarification de l'accueil de midi, des enfants qui, pour des raisons médicales, apportent leur repas et qui jusque-là payaient une prestation de 0,55 € par jour.

Pour les deux dernières activités, la facturation sera calquée sur l'accueil du matin en élémentaire, les tarifs que vous avez sont des tarifs mensuels.

Les tarifs proposés sont :

ACTIVITES PERISCOLAIRES	TARIFS PROPOSES
Accueil du matin en élémentaire	13 € ½ forfait : 6,50 €
Etudes surveillées	22 € ½ forfait : 13 €
Aide scolaire personnalisée	22,00€
Animation du soir en maternelle	13 € ½ forfait : 6,50 €
Garderie du matin en maternelle	13 € ½ forfait : 6,50 €
Accueil du midi des élèves apportant leurs repas (P.A.I.)	13 €

L'Aide Scolaire Personnalisée (ASP) est gratuite pour les familles non imposables. La nouvelle tarification entrerait en vigueur lors de la rentrée scolaire 2010-2011.

**Monsieur le Maire** : Intervention M. LA SPESA.

**Monsieur LA SPESA** : Après les impôts locaux, vous continuez la ponction financière des administrés antibois. Après avoir décidé avec vos collègues de l'UMP de supprimer la taxe professionnelle, il vous faut compenser les cadeaux faits au MEDEF, en cherchant l'argent dans les poches des antibois.

La garderie du matin en maternelle n'était pas payante pour les parents des tous petits. Vous décidez de corriger cette aberration. Bien évidemment vous n'avez pas fait dans la dentelle. De la gratuité à 13 euros par mois, et par enfant, vous venez de le dire, c'est inscrit dans la délibération.

Pour le reste des autres prestations, c'est entre 7,5 et 8 % d'augmentation que vous imposez sans même sourciller. Cela sans compter ce que vont subir les familles qui ont plusieurs enfants et/ou sont utilisatrices de plusieurs activités périscolaires.

Vous imposez toute cette pression financière en faisant totalement fi de la situation économique du pays. Vous et votre parti présidentiel ne tenez absolument pas compte que la majorité des français, donc des antibois, subissent de plein fouet la crise capitaliste.

L'augmentation du chômage, la baisse du pouvoir d'achat, les énormes problèmes pour se loger sur Antibes, et toutes les nombreuses autres souffrances que doivent endurer les antiboises et les antibois ne semblent pas trop perturber la majorité municipale.

Pour ce qui nous concerne, nous estimons que cette façon de faire est inacceptable.

De plus, ces augmentations qui vont peser très lourds pour la plupart des familles vont rapporter en plus, dans les 85 000 euros par an à la Commune. Ce chiffre n'est pas insignifiant, mais comparé au budget total, on ne peut pas dire qu'il vous est impossible d'en faire l'impasse.

Aussi, comme à notre habitude, nous vous faisons la proposition de trouver l'argent ailleurs.

Cela ne sera pas bien difficile. Nous sommes prêts à étudier avec vous la possibilité de récupérer une somme équivalente à ces 85 000 euros sur l'argent prévu pour l'achat et l'entretien des caméras vidéo et sur le coût pharamineux de l'entretien de ces outils inutiles.

On pourra aussi chercher du côté des multiples études municipales qui ne manquent pas de se chevaucher. Malheureusement, comme à votre habitude, vous allez balayer tout cela, car nous savons que votre recherche frénétique de financement n'est pas prête de s'arrêter.

**Madame MURATORE :** Pour nous aussi le problème de la maternelle est très important. C'est une garderie qui est indispensable aux mères de famille qui travaillent, plus l'enfant grandi plus on peut le laisser seul, plus il s'autonomise. En maternelle c'est impossible et cette gratuité rendait bien service à des mères de famille, surtout compte tenu des faibles recettes que cela va procurer à la Ville.

Il y a un point qui nous choque, c'est que vous dites que cela n'a pas été augmenté depuis 2004. Or, là, l'augmentation est conséquente et beaucoup plus importante que l'augmentation des salaires pendant ces années.

Il nous semblerait quand même plus supportable pour les familles qu'il y ait une augmentation plus mesurée, et puis peut-être sans doute, plus régulière et aussi surtout plus mesurée et pas tout d'un coup aussi importante. Merci.

**Monsieur le Maire :** Monsieur ROUX, veuillez donner les explications que nous avons eu en interne et que vous devez à l'opposition.

**Monsieur ROUX :** Je voudrais rappeler qu'il ne s'agit pas d'une augmentation brutalement de 8 %. Il faut quand même savoir qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2004. Donc, jusqu'ici, il y a 6 années où l'on n'a pas touché à un centime d'augmentation.

Cela veut dire que si l'on fait le calcul, il est à peu près à 1,5 % par an.

**Monsieur le Maire :** Je peux juste faire une remarque ? Ce sont des employés municipaux qui accueillent ces personnes et le taux d'augmentation de la charge des employés municipaux que vous ne contestez pas, et que vous approuvez même, est de 3,5 %. Cela veut dire qu'il y a eu une charge du montant de 3,5 et il y a eu une augmentation qui aurait pu être de 1,5 sur l'ensemble des 6 ans.

**Monsieur ROUX :** Je voudrais quand même signaler qu'il y a un chapitre important, c'est celui des études surveillées, et de l'ASP.

Pour les études surveillées, il faut que vous sachiez, peut-être que dans d'autres villes cela ne se fait pas mais en tout cas cela se fait à Antibes, ce sont des professeurs des écoles qui assurent les études surveillées. Un professeur des écoles coûte à la Ville 21,68 euros par étude tous les jours c'est-à-dire que si je fais le calcul des quatre jours de semaine pour un mois normal, c'est 350 € par professeur. Ce qui fait pour 124 professeurs, cela fait 43 400 €.

La participation des familles, il y a 1 052 enfants qui suivent ces études surveillées le soir, cela donne, en multipliant par 22 €, 23 144 € soit juste la moitié

Cela veut dire que sur la participation des familles, la Ville d'Antibes donne encore le double. Chacun fait son calcul comme il le veut mais celui-là est incontournable.

**Madame MURATORE** : Nous, nous proposons de faire, comme on va le voir dans la délibération suivante, de tenir compte du quotient familial là aussi.

**Monsieur le Maire** : Nous sommes dans un système où nous avons vécu une expérience où, sur les maternelles, beaucoup de gens s'inscrivent et n'amènent pas leur enfant. Je vois bien les limites de la gratuité... quand c'est gratuit, on a l'impression que l'on finit par mépriser le service public.

Je pense que les coûts proposés sont extrêmement modestes et en même temps, vous le savez, il y a une prise en charge qui peut être faite sur les familles modestes.

Si on doit passer au quotient familial, on le verra dans la délibération suivante, que cela entraîne une certaine complexité. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus continuer avec des familles qui inscrivent leur enfant et qui ne l'amènent pas.

C'est un coût net pour la Ville et un certain mépris pour la gratuité.

Une ville qui met tout gratuit à tout le monde c'est une ville qui un jour ou l'autre augmente ses impôts. La charge du personnel augmente par an au minimum de 3,5 %. C'est sans tenir compte des augmentations dues à la qualification du personnel, au passage des concours, et aux nominations particulières.

La masse salariale a une augmentation mécanique de 4,2 et de manière légitime car c'est normal que les fonctionnaires puissent avoir une revalorisation de leur salaire chaque année. Et quand il n'y a aucune augmentation en 7 ans, depuis 2004, à un moment donné effectivement il faut faire une augmentation qui est celle qui est proposée aujourd'hui

J'ai demandé aux services de travailler sur la vérité des prix. Qu'est-ce que cela coûte à une personne de mettre un enfant à la crèche, qu'est-ce que cela coûte à une personne de bénéficier de tel ou tel service. Quand on est dans le social, c'est logique que le CCAS intervienne. Quand une prestation est offerte avec une qualité des services publics, il n'est pas anormal qu'elle soit rémunérée à son juste prix.

Sinon, à un moment donné, vous faites payer au contribuable ce que l'on ne peut pas faire payer à l'usager.

Je ne réponds pas à Monsieur LA SPESA, il a fait une diatribe. C'est difficile d'être en surenchère par rapport au parti Socialiste en permanence. Je comprends que la période s'y prête mais c'est un peu compliquer.

On passe au vote.

Qui est contre ? 5.

Adopté à la majorité par 44 voix pour sur 49 (5 contre : Messieurs PIEL, LA SPESA, Mademoiselle DUMAS et Madame MURATORE, Monsieur AUBRY).

### **MADAME TORRES-FORET-DODELIN**

#### **04-1 - PLACE AMIRAL BARNAUD – ANCIEN TRIBUNAL D'INSTANCE ET DE COMMERCE - REHABILITATION DU BATIMENT – REALISATION D'UNE SALLE DE THEATRE ET DE BUREAUX – DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME – AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Monsieur le Maire** : C'est un projet dans lequel il y a un coût d'objectif et dans lequel nous allons solliciter, mon Dieu quelle horreur, l'aide des collectivités. Nous le faisons depuis 15 ans et je pense que Pierre MERLI le faisait avant moi.

**Madame TORRES-FORET-DODELIN** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, les tribunaux d'Instance, de commerce et l'antenne de justice sont désormais accueillis au sein de la Cité Judiciaire grâce à la CASA. Les gens de justice ont abandonné l'univers de Daumier pour entrer dans la modernité. Nous avons ainsi récupéré ce bâtiment qui était un palais de Justice et on a voulu en faire un lieu de culture.

La salle d'audience, qui était peut-être aussi un lieu de théâtre, devient un véritable théâtre et les robes noires sont remplacées par les comédiens. Il y aura aussi une salle associative au rez-de chaussée et au premier étage des bureaux pour accueillir le personnel de la Direction Animation Culturelle, actuellement éparpillée entre la rue Clémenceau, les Casemates, la rue Fontvieille, soit 20 agents qui seront regroupés au sein du premier étage, avec je l'espère, un bureau pour les élus.

Ce qui est intéressant, c'est que ces travaux vont permettre aux personnes à mobilité réduite d'y accéder. Le coût de ces travaux s'élève à 1 150 000 euros. Avec la maîtrise d'œuvre, le coût total de l'opération est 1 415 000 euros.

Cela ne coûtera pas grand-chose à la Ville car nous sollicitons et nous allons obtenir des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil général, de la CASA, à hauteur de 500 000 euros.

Le fait que le personnel soit regroupé au premier étage va permettre de libérer les locaux rue Clémenceau et Casemates, ce qui pourra permettre éventuellement à la Ville de les vendre.

Le coût total de cette opération est de 1 415 000 euros et le solde financier 125 000 euros. La maîtrise d'œuvre va être assurée par le Cabinet d'architecte Chevalier et Triquenot, et sous l'œil expert de notre charmant délégué au spectacle vivant, comédien de son état, Jonathan GENSBURGER.

Nous allons vous présenter le projet. (*projection*)

**Monsieur GILLET** : Il s'agit du dossier du permis de construire. Les façades de ce tribunal a été ravalé il y a peu de temps. Nous allons travailler exclusivement à la fois à l'intérieur et dans le changement des menuiseries.

Les accès handicapés seront faits sur deux façades, à la fois par l'accès de l'ancienne salle d'audience et celui des bureaux.

Il y a beaucoup de demi-niveaux. La cage d'escalier sera totalement cassée pour y implanter un ascenseur.

Vous voyez sur la partie droite au rez-de-chaussée, la salle de théâtre qui est en gradins, une régie pour le théâtre qui sera réalisée en mezzanine, et la salle associative et un bureau d'accueil.

Au premier étage, ce sont les bureaux, une douzaine pour accueillir une vingtaine d'agents et un bureau d'élus. Au-dessus, il y a des locaux techniques et d'archives.

Les travaux reprennent complètement la réglementation handicapés mais se calquent aussi sur le Grenelle de l'environnement avec isolation complète du bâtiment et sa climatisation.

**Monsieur le Maire** : Je fais remarquer que cette délibération a un coût d'objectif et nous avons l'outrecuidance de demander des subventions et je continue à assurer la subvention de l'Etat et de la Communauté d'agglomération pour un bâtiment dont vous avez bien compris qu'il avait un double intérêt.

On trouve un théâtre et on regroupe l'ensemble des services culturels y compris de l'animation culturelle sur un même site. On libère les locaux des Casemates et le 15 rue Georges Clémenceau qui est un appartement mal réorganisé en service municipal.

Comme nous l'avons fait pour le Théâtre Antibeaa, en réhabilitant totalement un espace afin de le mettre après à disposition d'une troupe locale, nous allons faire la même chose pour le Théâtre de la Marguerite et permettre qu'il y ait une activité.

Bien entendu, avec cette salle de théâtre, une convention sera passée avec la Ville. Bien entendu cette convention permettra de continuer des activités qui sont celles du Conservatoire, celles-ci pourront s'effectuer dans deux sites de la vieille ville.

Le coût de l'objectif comme Mme TORRES l'a rappelé, est donc atténué par la vente de l'appartement rue Clemenceau, et par l'obtention de subventions de la part de l'Etat et de la CASA, et du Conseil général et du Conseil régional.

Au vote : qui est contre ? qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Là vous ne vous abstenez pas ?

**Monsieur PIEL** : Là c'est un projet qui est monté correctement. Désolé de vous le dire... Maintenant si vous voulez, vous nous indiquez les votes que vous préférez et nous rentrons dans votre jeu sans problème. Si l'on ne peut pas s'exprimer par une abstention, un désaccord par rapport au fait qu'un projet a été bâclé, qui nous a mal été présenté et qu'il est flou, que fait-on ici ?

**Monsieur le Maire** : Il n'est pas flou, il y avait une erreur sur un parking qu'a notée M. AUBRY.

**Monsieur PIEL** : Peut-être que votre majorité devrait faire attention aux projets que vous présentez au Conseil municipal.

**Monsieur le Maire** : Ne vous énervez pas dans cette période, ce la ne sert à rien. Cela vous fait du mal et cela vous fait perdre en cohérence, donc restez calme.

Le dossier est voté à l'unanimité.

## **MONSIEUR SEITHER**

### **05-1 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES- ANNEE 2009- APPROBATION**

**Monsieur SEITHER** : Ce rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET) précise le montant de la majorité 2009 reversé, relative à la solidarité et renouvellement urbain dite Loi SRU pour les communes concernées.

Il propose la suppression du reversement de la majoration du prélèvement SRU à compter de 2010. Ce reversement est conditionné au fait qu'il soit affecté à la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux.

La compétence politique de l'habitat ayant été transféré à la CASA en 2004 et aucune dépense entrant dans le champ des opérations de logements locatifs sociaux n'ayant été déclarée par les communes éligibles au reversement depuis cette date, la CASA conservera dès 2010 l'intégralité du prélèvement SRU des communes membres éligibles pour réaliser son programme de logements sociaux.

Cette mesure devra être approuvée à l'unanimité par le Conseil communautaire de la CASA.

Enfin, il entérine le transfert de la gestion du parc de Sophia Antipolis, le SYMISA, à compter de 2007, du montant des charges pour l'année 2006. L'attribution de compensation 2009 enregistre la régularisation de charges des années 2007-2008.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le rapport 2009 établi par la CLET.

**Monsieur le Maire** : Intervention La Gauche et l'Ecologie et PS et Verts.

**Mademoiselle DUMAS** : Je ne sors pas de mon texte mais il n'est pas trop « Soviet Suprême »...

Ce rapport ne nous apprend pas grand-chose malheureusement et en tout cas rien sur les modes de calculs des différentes sommes annoncées. Par contre, ma surprise a été importante quand j'ai vu quelques documents supplémentaires par rapport à ce qui nous a été proposé à la CASA au mois de décembre. Il est vrai que la CASA ne brille jamais par la transparence de ces documents.

**Monsieur le Maire** : Elle a au moins fait rentrer un membre de l'opposition, ce qu'elle n'était pas obligée à faire et qui nous permet de vivre ensemble de temps en temps, c'est une force de transparence d'accepter l'opposition dans la Communauté d'agglomération, ce que la loi ne prévoit pas. Je ne vous demande pas de dire merci, je vous demande de le remarquer.

**Mademoiselle DUMAS** : Ces petits compléments d'ailleurs, ne sont qu'une référence à l'année 2006 du fonctionnement du SYMISA. C'est vrai qu'elles ne sont pas très fraîches ces informations nouvelles... en tous les cas, elles aussi, bien peu explicatives sur le mode de calcul des charges de transfert de la gestion du parc de Sophia Antipolis.

Rien non plus dans ce rapport de ce que vont devenir ces indemnités de compensation après la suppression de la taxe professionnelle. C'est-à-dire, dès cette année 2010, que vont devenir ces 20 millions d'euros versés à la Commune d'Antibes.

Une dernière remarque qui relativise beaucoup votre satisfaction au sujet de votre politique de logements sociaux, puisque le prélèvement SRU en 2009 augmente de près de 20 %, je l'avais fait d'ailleurs remarquer au Conseil communautaire, sur toute la CASA et dépasse maintenant les 2 millions d'euros. Pour la Commune, cela se chiffre à 860 000 euros maintenant et cette année.

**Madame MURATORE** : Juste un point. Nous notons avec satisfaction que la CASA va garder le prélèvement SRU et que cette fois-ci cette somme-là sera bien attribuée à du logement social.

Nous lisons dans le texte que ce doit être voté à l'unanimité du Conseil communautaire mais nous n'avons pas l'information si cela a été voté, si cela sera voté, quand et comment ? merci.

**Monsieur le Maire** : Cela a été voté.

Sur la loi SRU au passage, je m'y étais engagé dans ce Conseil municipal à la même période et je l'ai fait voté à l'unanimité par le Conseil communautaire. Désormais les indemnités SRU vont entièrement à la CASA ce qui est à mes yeux beaucoup plus transparent, la CASA l'investit dans de l'équipement et nous sommes passés à 11 millions cette année pour les logements sociaux à la Communauté d'agglomération alors que nous étions aux environs de 8.

Cela veut dire que cet argent est au bon endroit et utilisé comme il faut.

Sur l'ensemble de la CLET on peut toujours essayer de manipuler les peurs et dire « que vont devenir les 20 M€ versés au titre de la TP à la Ville d'Antibes ». Je suis totalement rassuré là-dessus parce que légalement il n'est pas possible de faire différemment et ensuite, parce que la taxe professionnelle est remplacée par une taxe sur les immobilisations et sur la valeur ajoutée qui sur les simulations faites à la CASA comme au Ministère des Finances, seront compensées totalement en 2010 et qui nous rendront bénéficiaires en 2011.

Nous sommes plutôt tranquilles, mais c'est votre rôle aussi d'inquiéter et d'essayer d'être inquiétants, cela me paraît logique dans la période actuelle.

La CLET nous est présentée aujourd'hui et nous devons l'approuver.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

## **05-2 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - BUDGET PRIMITIF 2010 - AMENDEMENT DES MONTANTS INSCRITS POUR LES ASSOCIATIONS 'ASSOCIATION PETANQUE ANTIBOISE' ET 'L'ANTIBOISE'**

**Monsieur le Maire** : C'est une petite coquille que vous voudrez bien nous pardonner.

**Monsieur SEITHER** : Nous avons voté pour l'Association de boules « Pétanque antiboise » une subvention de 17 000 euros. En réalité il fallait lire 7 100 € pour « l'Antiboise » et 9 900 € pour l'Association « Pétanque antiboise ».

**Monsieur le Maire** : Nous rappelons que tout cela est en accord avec les deux associations concernées, pour plus de clarté.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

### **MADAME CANOVA**

#### **12-1 - RÉPARTITION DES DONS RECUS À L'OCCASION DES MARIAGES - ANNÉE 2009**

**Madame CANOVA** : Je vous propose comme tous les ans, de distribuer la somme de 1 806,20 euros qui a été perçue à l'occasion des mariages, à cinq associations :

- Équipe Saint-Vincent.....	361,24 €
- Fondation « Les Petits Frères des Pauvres » .....	361,24 €
- Association « Amitié et Loisirs des Anciens » .....	361,24 €
- Le Secours Populaire.....	361,24 €
- Le Secours Catholique.....	361,24 €

**Monsieur le Maire** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

### **MADAME THOMEL**

#### **18-1- RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFICATION – INTRODUCTION QUOTIENT FAMILIAL**

**Madame THOMEL** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous présenter le menu du jour pour vous ouvrir l'appétit.

En entrée : une crème de légumes paysanne élaborée à partir de légumes de première catégorie, frais et de saison, contenant des céleris raves, carottes, poireaux, pommes de terre et crème fraîche. Je tiens à votre disposition la fiche technique mais c'est pour 100 personnes il vous suffira de diviser.

En plat principal, un poulet fermier rôti aux senteurs provençales avec son jus aux aromates (thym, romarin, laurier)...

**Monsieur le Maire** : ...attention, nous approchons du dîner cela va nous mettre en appétit...

**Madame THOMEL** : Justement... un poulet « label rouge ». Pour mes collègues qui ne savent pas « label rouge » est un poulet d'élevage de 81 jours, élevé en plein air ou en liberté, alimentation 100 % végétale. Ce poulet est accompagné de pommes « pont neuf », frites maison.

Pour suivre, un fromage doux moelleux à tartiner et pour conclure ce repas un mélimélo de fruits de saison en salade et son jus parfumé à la menthe ciselée.

Nous ne sommes pas dans un restaurant gastronomique mais nous sommes, mes chers collègues, à la restauration scolaire d'Antibes.

Pour ce faire, je vous propose d'innover et de transformer au niveau de la tarification, comme vous l'aviez promis à vos électeurs, Monsieur le Député-Maire, au niveau de la restauration scolaire, l'introduction du quotient familial.

C'est-à-dire que ce repas sera proposé à partir de la prochaine rentrée scolaire le 1<sup>er</sup> septembre 2010, au prix de 2 € à 4 €.

N° Tarif	Quotient Familial	Prix/repas
T1	Inférieur à 175 €	2,00 €
T2	de 176 € à 350 €	2,50 €
T3	de 351€ à 800 €	3,00 €
T4	de 801€ à 1400 €	3,40 €
T5	de 1401€ et plus	4,00 €

Je vous rappelle que le coût d'un repas en restauration scolaire est de 6,30 €. Lorsque vous disiez qu'il était bon de savoir combien coûte les choses, je crois essentiel de le préciser. C'est-à-dire que la participation de la Commune ira donc de 68 % pour le prix le plus bas de 2 € jusqu'à 36 % pour le prix le plus haut, de 4 €.

Il est à signaler aussi une légère augmentation pour nos amis instituteurs qui nous font le plaisir de manger pendant le temps de la restauration scolaire. Leur repas était proposé à 3,85 €. Il passera à 4,10 €.

Je tiens aussi à vous dire, mais là je laisserai plutôt la parole à mon ami Jacques GENTE, du CCAS, si vous avez besoin d'explications supplémentaires sur l'aide apportée au CCAS qui est maintenue.

Le quotient familial va nous procurer quand même beaucoup de travail au niveau du Guichet Unique pour tout ce qui est vérification par rapport à un prix unique, car c'est sur l'année N-1. Il est important de dire aux parents, qu'il est toujours d'actualité au niveau de l'aide du CCAS sur l'instant T. C'est-à-dire qu'une famille qui se trouve en difficulté peut à l'instant T, demander l'aide au CCAS, spécialiste du social.

Voilà mes chers collègues, j'espère que je vous ai ouvert l'appétit et je vous souhaite bon appétit pour ce soir car il y a un match important.

**Monsieur le Maire** : Nous allons nous alimenter de l'intervention de Madame RAVEL.

**Madame RAVEL** : Monsieur le Maire et chers collègues, la prise en compte des spécificités de chaque famille par l'introduction du quotient familial dans la tarification des repas délivrés aux scolaires, représente une avancée vers l'équité.

Une justice naturelle et spontanée fondée sur la reconnaissance des droits de chacun qui nous conduit à une juste mesure et à un équilibre. Effectivement quand on sait que le quotient familial représente 1/12 de la totalité des ressources y compris les prestations familiales, que divise le nombre de parts, on peut affirmer que les familles à qui on applique un QF inférieur à 175 € et tarif 2 QF entre 176 et 350 € ont toutes de très faibles ressources et certainement de plusieurs enfants.

Afin de rendre encore plus équitable la tarification, nous suggérons d'exonérer totalement les familles se situant en T1 et T2 de leur redevance et d'augmenter les autres tarifications qui ont un quotient familial plus élevé pour compenser.

De toute manière, ces derniers ne paieraient quand même pas le montant du prix de revient du repas de 6,30 €.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : La tarification qui vous est proposée est dans une échelle étroite, vous l'avez remarquée. C'est pour faire en sorte que, en particulier la catégorie 4, dans laquelle un couple avec deux enfants qui a environ 2 000 ou 2 400 € par mois, ce qui n'est pas quelque chose d'extraordinaire, le tarif est passé de 3 € à 3,40 €.

Nous avons pensé à cette tranche de revenus moyens où les deux parents travaillent et qui se voyaient augmenter de 0,40 centimes mais qui faisait quand même 8 euros à la fin du mois. Donc, pour ne pas écarter trop les variables, nous avons préféré, comme l'a dit Mme THOMEL, laisser sur la partie des familles les plus modestes, l'intervention supplémentaire maintenue du CCAS.

**Monsieur LA SPESA** : Nous voterons cette délibération même si nous trouvons trop importante l'augmentation de 6,5 du prix des repas du personnel de l'Education Nationale. Nous la voterons d'autant plus facilement que vous répondez enfin à notre demande d'instauration d'un quotient familial.

Vous avez mis du temps pour y arriver, cela ne nous étonne pas car on commence à s'habituer à cette léthargie dans la gestion des affaires de la Commune.

Une petite interrogation sur la grille tarifaire. Pourriez-vous nous fournir une estimation chiffrée et vous avez commencé à en parler, sur l'évolution des prix des repas, plus précisément, est-ce que les montants totaux qui vont être encaissés seront-ils supérieurs ou inférieurs à aujourd'hui ? Combien de familles paieront autant ou moins cher qu'aujourd'hui ? Y aura-t-il beaucoup de familles qui devront supporter 33 % d'augmentation du prix des repas ? je pense que cette estimation vous pouvez la faire d'ores et déjà.

**Monsieur le Maire** : Mme THOMEL peut vous donner tout de suite cette estimation, les différentes tranches, les augmentations et le nombre de personnes...

**Madame THOMEL** : Pour répondre à M. LA SPESA, je me base sur des chiffres de 2009. Pas sur 2010 car le quotient familial rentrera en vigueur à partir de la prochaine rentrée.

Par rapport à ce que l'on connaît de nos chiffres-là, il y a 43 % des familles qui ne vont pas changer de tarifs ou qui vont avoir un tarif en baisse.

Ce qui est important de savoir aussi, c'est que par rapport aux chiffres que l'on a actuellement, sur les très très faibles revenus, seulement 50 % osaient demander l'aide du CCAS. Tandis que là, 100 % de ces familles bénéficieront directement de cette baisse.

Quant aux autres, 50 % des revenus, voient une légère hausse. On est à peu près 30 % pour une hausse de 3 € à 3,40 € et le reste va sur un prix maximum.

Je tiens quand même à signaler pour les familles qui peuvent être intéressées au niveau de ces tarifications, que pour l'ensemble de l'année scolaire, pour le plus bas tarif, ces gens-là vont faire une économie de 141 €. Ce qui peut paraître modeste et lourd à la fois et que les familles qui vont être au tarif de 4 € vont par contre avoir une augmentation de 141 €.

J'espère avoir répondu aux questions.

**Monsieur le Maire** : Petite rectification, ce n'est pas 43 % qui ne bougent pas ou qui baissent, c'est 53 %.

C'est une coquille... le droit à l'erreur.

Monsieur LA SPESA, même si c'est ce que vous avez réclamé et que nous le faisons aujourd'hui ce n'est pas la peine d'être dénigrant et insultant, c'est superfétatoire. Je suis inénervable.

**Monsieur AUBRY** : Monsieur le Maire et chers collègues, il faut parfois être patient, mais j'ai peut-être un regret pour notre ami Bernard DABENE qui longtemps a demandé l'application du quotient familial...

**Monsieur le Maire** : C'est le syndrome de Moïse, on amène le peuple et on s'en va au moment où il est arrivé là où on voulait l'amener.

**Monsieur AUBRY** : Chacun a ses références... toujours est-il que ce principe n'est pas contestable. Je pense qu'il fera l'unanimité. Toutefois, on voit bien qu'il cache une augmentation.

**Monsieur le Maire** : Sur l'équilibre global si on garde l'aide financière du CCAS, c'est le même équilibre qu'antérieurement. Maintenant, si on constatait – ce qui n'est pas certain - qu'il y avait moins de demandes au CCAS, à ce moment-là il y a aurait un léger bénéfice pour la Ville, plutôt pour le CCAS.

**Monsieur AUBRY** : Nous demandons à la Commune – nous espérons que cela sera fait – de poursuivre la politique sur la qualité des repas, sur le fait que ces repas soient en régie, nous insistons, et sur le fait qu'il y ait des cuisines dans chaque école.

Là-dessus nous n'avons pas du tout à critiquer ce qui est fait.

Un petit point néanmoins qui est un peu gênant, c'est la tarification des personnels de l'Education Nationale. Il faut savoir que ces personnels sont très divers et qui incluent également des personnels précaires. Vous devez savoir que la Fonction publique d'Etat est l'un des plus gros employeurs de précaires dans le pays, qui ne bénéficient pas de dispositions comparables à celle du quotient familial.

Il est évident que pour un professeur des écoles surtout s'il est en fin de carrière, 4,10 € ne pose aucun problème. Par contre, le professeur remplaçant, non titulaire, nommé pour quelques jours etc. a de grandes difficultés. C'est vrai à la fois pour les personnes dans les écoles, dans les collèges et dans les lycées, les collectivités locales comme territoriales ont affaire également à ce genre de personnel. Il faut que ces collectivités locales comme territoriales en tiennent compte dans la tarification des repas.

Je vous remercie.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur AUBRY d'avoir rappelé d'abord que la qualité des repas sur Antibes est faite sur des cuisines et que ce n'est pas de l'alimentation industrielle livrée. C'est une des spécificités de la Ville d'Antibes que nous poursuivons. C'est en régie. Si vous comparez cette situation à d'autres, il est certain qu'en terme de fonctionnement et en coût de personnel, c'est 30 à 40 % plus cher que si l'on faisait de la cuisine industrielle.

C'est une cuisine familiale, en régie, qui est subventionnée pour tous les enfants.

Je voudrais rappeler ce qu'a dit en début Françoise THOMEL, nous n'avons pas pris un euro dans la poche ce que l'on appelle parfois abusivement le riche pour le mettre dans la poche du pauvre.

Nous avons subventionné tous les enfants d'Antibes, certains jusqu'à 70 %, d'autres jusqu'à 34 %. Il est normal que la subvention qui vient de la Ville vers les enfants soit plus accentuée vers ceux dont les parents ont des revenus modestes.

C'est vrai qu'il y a des salaires différents... si les salariés publics et privés avaient l'assurance de pouvoir manger une cuisine familiale à 4 € par jour, je vous garantis que ça serait une avancée considérable pour ce pays qui pourrait ainsi trouver des économies fondamentales.

Je ne vous rappelle pas, sans vous parler de la malbouffe, le prix d'un repas d'un fastfood, où la diététique est pour le moins contestable.

Oui à la qualité, oui à l'équité, oui à l'aide à tout le monde, y compris à ceux qui ont des revenus qui peuvent paraître supérieurs à la moyenne. Leurs enfants ont droit à une cuisine de qualité avec une aide de la Ville qui est simplement moins importante que pour ceux qui sont en difficulté.

Je laisse la parole à M. GENTE, pour nous dire que le dispositif est maintenu.

**Monsieur GENTE** : Merci Monsieur le Maire et chers collègues. Pour compléter le dispositif qu'a évoqué Françoise THOMEL. Le quotient familial est calculé sur l'année N-1, mais qu'en tout état de cause, si des situations venaient à se dégrader pendant ce laps de temps, les familles ont toujours la possibilité de contacter le CCAS où une étude sera faite sur l'instant T sur les mois précédents par un travailleur social et en fonction du reste à vivre, une participation de 35, 55 ou 75 % sera effectuée et laissera le prix du repas pour les tranches inférieures, les plus basses, à 0,50 €.

**Monsieur le Maire** : Il faut bien comprendre qu'il ne faut pas que les gens aient des difficultés pour y aller et cela s'adresse à tous les parents et pas uniquement à ceux qui sont dans la tranche 1 ou 2.

J'ose rappeler que l'on n'a jamais mis de menottes ni empêché un enfant de manger quand le paiement n'avait pas été effectué, et s'il s'agit de mauvais payeurs, les enfants n'y sont pour rien.

Ces explications étant données, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

Un compte rendu des résultats sera donné pour éventuellement moduler la catégorie 4, dont les parents vont devoir payer 0,40 € de plus.

Je crois qu'il faut être très attentifs sur l'augmentation de cette catégorie, qui peut paraître aisée pour une partie mais qui peut apparaître comme modeste et être en difficulté.

### **MADAME BADAOU**

#### **36-1 - ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**Madame BADAOU** : Monsieur le Maire et chers collègues, il s'agit d'une délibération classique de demande de subvention à la CAF des Alpes-Maritimes dans le cadre de l'accueil collectif des mineurs.

Cette subvention représente 50 % du montant total des investissements pour les services Animation Jeunes et Enfance de la Direction Jeunesse Loisirs, soit 16 000 € pour 2009.

Pour votre information, les accueils collectifs des mineurs ont généré près de 69 774 journées enfants l'année dernière.

**Monsieur le Maire** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'**unanimité**.

Je vous remercie. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 26 mars.

\*\*\*

La séance est levée à 18 heures 05

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Jonathan GENSBURGER